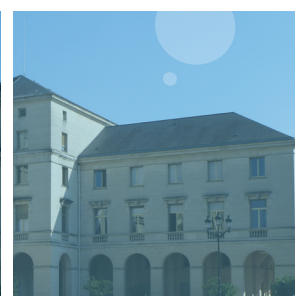
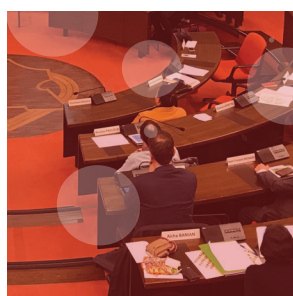
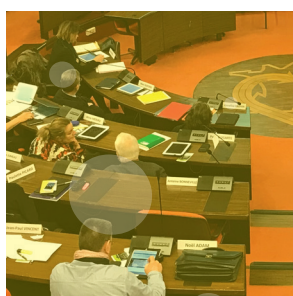
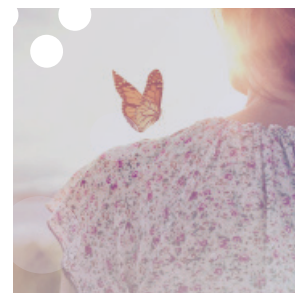
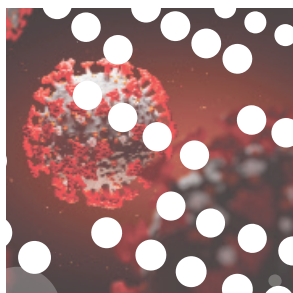


RÉSILIENCE, SOLIDARITÉ ET PRÉVOYANCE, TRANSFORMONS NOTRE RÉGION

CONTRIBUTION DU CESER POST-COVID 19

OCTOBRE 2020



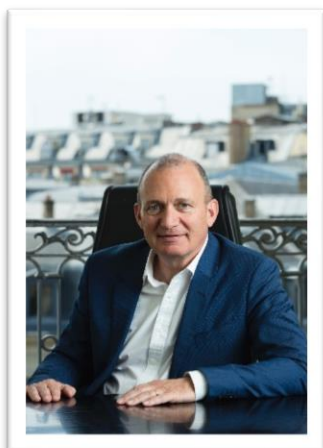
Le lieu de convergence des idées

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
DÉLIBÉRATION	4
INTRODUCTION.....	5
I. LES IMPACTS DE LA CRISE COVID-19 EN CENTRE-VAL DE LOIRE	7
1.1 Des impacts démographiques avérés ou pressentis.....	7
1.2 Un système sanitaire et social percuté par la crise	8
1.2.1 Des établissements hospitaliers fortement mobilisés	8
1.2.2 Des établissements médico-sociaux exposés.....	9
1.2.3 Impacts sur les professionnels médicaux et paramédicaux	10
1.2.4 Impacts sur les patients : un renoncement aux soins qui pourrait avoir des conséquences à plus long terme	11
1.3 De nouvelles solidarités	11
1.3.1 Un système associatif et caritatif fortement mis à contribution	11
1.3.2 Impacts sur les plus jeunes et sur le système éducatif/scolaire et universitaire : le système éducatif entre adaptation nécessaire et lutte contre le décrochage	12
1.3.3 La culture, le sport et l'éducation populaire entre parenthèses.....	14
1.3.4 Le confinement, miroir grossissant des inégalités sociales et de genre	15
1.4 Impacts sur l'environnement : un lien fort	16
1.4.1 Impacts sur la biodiversité.....	16
1.4.2 Impacts sur la qualité de l'air	17
1.4.3 Impacts en matière de déchets	17
1.5 Une crise économique qui va s'inscrire dans la durée.....	19
1.5.1 Une consommation fortement réduite au profit de l'épargne	19
1.5.2 Une hausse du nombre de demandeurs d'emploi	19
1.5.3 Une demande importante de Prêt Garanti d'État (PGE)	19
1.5.4 Des pertes d'activités économiques différenciées selon les secteurs	21
1.5.5 La formation professionnelle et l'apprentissage.....	22
1.6 Une crise aux lourdes conséquences budgétaires et financières	24
1.6.1 Des recettes en diminution	24
1.6.2 Des dépenses nouvelles imprévues	24
1.6.3 Comment préserver l'équilibre budgétaire ? Les sources de financement possibles ?	25
1.6.4 Un accord de méthode trouvé entre l'État et les Régions (30 juillet 2020).....	25
II. Les perspectives : vers un plan de transformation pour des territoires plus résilients ?	27
2.1 Les perspectives sociales, culturelles, sportives et associatives.....	27
2.1.1 Le rôle des associations, de la culture, du sport et de l'éducation populaire comme facteur de lien social.....	27
2.1.2 Une société de la connaissance inclusive.....	28

2.1.3	Les jeunes : une cible prioritaire	30
2.2	Repenser le système de santé, son fonctionnement, son financement et sa gouvernance	31
2.2.1	Pour une réelle démocratie sanitaire.....	31
2.2.2	Des acteurs au cœur du dispositif.....	32
2.2.3	Le parcours de soins, une entrée territoriale.....	33
2.3	Les perspectives environnementales : une véritable prise en compte de l’environnement et du patrimoine.....	34
2.3.1	Renforcer la préservation de la biodiversité	35
2.3.2	Renforcer la cohésion territoriale de la Région.....	36
2.3.3	Saisir l’opportunité de transformer nos mobilités	36
2.3.4	Questionner le système énergétique pour le renforcer.....	38
2.3.5	Trouver des réponses pour infléchir notre production de déchets	39
2.3.6	Repenser l’aménagement du territoire pour répondre à un besoin vital de nature	39
2.4	Les perspectives économiques : vers un système économique régional écologiquement et socialement responsable.....	40
2.4.1	Une crise à la rentrée 2020	40
2.4.2	Une nouvelle politique économique	41
2.4.2.1	Une nouvelle organisation du travail	41
2.4.2.2	La relocalisation des productions en Centre-Val de Loire.....	42
2.4.2.3	Des productions prenant en compte leurs impacts sur l’environnement	44
2.4.2.4	Lutter contre les importations de pollution	44
2.4.2.5	Sur d’autres modes d’organisation : le nécessaire pari du collectif et de la collaboration	44
2.4.2.6	Les circuits courts, dépendance alimentaire des territoires	45
2.4.2.7	L’ESS accélératrice d’innovation sociale.....	46
2.5	Une gouvernance au service de la cohésion territoriale et de l’inclusion sociale.....	46
2.5.1	Des institutions mieux préparées à faire face à des crises.....	46
2.5.2	Un nouvel acte pour achever la décentralisation	47
2.5.3	Une nécessaire redéfinition de la participation citoyenne	48
	CONCLUSION	50
	TABLE DES SIGLES.....	51
	BIBLIOGRAPHIE	53
	COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL	54
	Interventions des groupes	55

AVANT-PROPOS



Depuis son apparition en Chine fin 2019, la COVID-19 bouleverse le fonctionnement de notre société, de nos sociétés.

Cette maladie infectieuse, qualifiée de pandémie par

l'Organisation Mondiale de la Santé, a des répercussions profondes bien évidemment sur la santé des populations, mais aussi sur l'économie, les industries, les transports et tous les échanges mondiaux. Qualifiée de plus grande crise sanitaire qu'ait connu la France depuis un siècle, cette crise a des conséquences importantes et certainement durables pour tous les secteurs. Elle est, en outre, en lien avec les autres crises majeures à l'œuvre dont elle accroît l'acuité (changement climatique, menaces sur la biodiversité...).

Le Conseil Économique, Social et Environnemental de la Région Centre-Val de Loire a fait le choix, dès le début de la période de confinement, d'engager les conseillères et conseillers à observer les conséquences de la

pandémie et du confinement dans leur domaine de responsabilité et sur les territoires dont ils sont issus.

Aussi, les représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées, les représentants des organisations syndicales de salariés, des organismes et associations participant à la vie collective de la région, comme les personnalités qualifiées composant l'assemblée consultative de la Région ont été appelés à faire remonter les difficultés, observations, expériences, et initiatives développées pour faire face à la crise.

Ce rapport a vocation à faire, dans un premier temps, un état des lieux à date, des impacts régionaux, de façon factuelle mais sans doute non exhaustive, nourri par les contributions des différentes composantes de l'assemblée. Il a pour ambition, dans un second temps, de pointer des axes nouveaux pour la nécessaire transformation des politiques publiques, alimenter le débat public et inspirer les décideurs de notre région. Les grandes orientations ainsi définies par la société civile mettent en perspectives les enseignements de la crise et identifient les conditions de réussite d'un nouveau projet pour une région plus résiliente, solidaire et prévoyante.

Éric CHEVÉE, Président du CESER Centre-Val de Loire

DÉLIBÉRATION

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis des 4 commissions en date des 29 et 30 septembre 2020,

Vu l'avis du Bureau en date du 5 octobre 2020,

Messieurs Jean-Louis RENIER, Alain ROBERT et Patrice DUCEAU, rapporteurs entendus,

DÉLIBÈRE

Vote :

Pour : 52

Contre : 6

Abstentions : 11

Rapport adopté à la majorité.



Le Président du CESER Centre-Val de Loire
Éric CHEVÉE

INTRODUCTION

La crise sanitaire de la COVID-19 est brutalement venue perturber notre vie quotidienne, mais aussi l'ensemble de notre système de production et a mis à l'arrêt toutes les organisations. Nous avons alors entamé une période improbable, inimaginable pour la majorité d'entre nous, il y a encore peu. L'impensable s'est produit : le confinement général de la population, la fermeture des frontières entraînant l'arrêt des échanges internationaux...

Le début de la crise sanitaire a aussi été marqué par les hésitations voire les revirements de nos dirigeants qui semblaient bien démunis face à cette pandémie. Pourtant ce type de scénarii avaient été envisagés dès le début des années 2000, notamment suite à la survenance du virus H1N1, donnant lieu à la publication de plusieurs rapports portés à la connaissance des différents Gouvernements qui se sont succédés. Tous ces rapports soulignaient la forte probabilité de survenue d'une pandémie virale à court terme. En 2007, le Ministre de la santé était à l'initiative de la création de l'EPRUS (Etablissement de Préparation et de Réponse aux Urgences sanitaires), destiné à préparer la réponse à ce risque, incluant la constitution de stocks stratégiques des produits de santé nécessaires.

Le système de santé, non préparé, subit alors cette crise, notamment dans les régions Grand Est et Ile-de-France, mettant en tension extrême les hôpitaux dont on découvre le manque d'équipements de première nécessité (masques, surblouses, respirateurs...), voire des risques de rupture d'approvisionnement en médicaments auxquels s'ajoute la pénurie de produits réactifs pour les tests. Le système de santé que l'on décrivait comme l'un des plus performants au monde risque l'effondrement mais l'hôpital public a tenu grâce à l'engagement et l'implication des soignants et de l'ensemble des acteurs : c'est une première satisfaction.

La crise sanitaire se conjugue, structurellement, avec une crise mondiale de l'économie ayant conduit à la paralysie de l'essentiel de l'économie, des échanges mondiaux et des transports, avec ses conséquences sociales, mettant en évidence la fragilité issue de la

mondialisation. La crise a révélé aussi ô combien notre système social et nos services publics sont précieux pour soutenir les populations. Néanmoins, si les mesures d'urgence mises en place et le système de protection sociale ont permis d'amortir les conséquences à court terme de ce choc, qu'en sera-t-il à plus long terme ?

La crise a aussi révélé l'importance des emplois de certains secteurs, faiblement rémunérés, souvent peu valorisés et majoritairement occupés par les femmes (grande distribution, aide à la personne, collecte des déchets...). C'est grâce à leur implication que la France a pu continuer à fonctionner et se nourrir pendant la période de confinement.

La pandémie mondiale de COVID-19 a touché de plein fouet les économies de tous les pays, Europe et États-Unis en tête. Le FMI prévoit ainsi une récession mondiale de 4,9 % en 2020 et il faudra, a priori, attendre fin 2022 pour retrouver un niveau d'avant crise.

L'une des plus graves crises économique et sociale se déroule sous nos yeux, plus forte que la crise de 1929 ou la crise des subprimes de 2007-2008. Choc de nature exogène qui frappe à la fois la consommation et la production par la rupture de certaines chaînes d'approvisionnement, la crise du coronavirus a plongé le monde dans l'inconnu, obligeant l'État et les collectivités à intervenir massivement pour sauver de la faillite des secteurs entiers de l'économie. Des plans de relance sectoriels pour l'automobile, le tourisme, l'aéronautique, le secteur culturel sont déjà à l'œuvre depuis le début de l'été et le Gouvernement vient de lancer, début septembre 2020, le plan "France Relance", doté de 100 milliards d'euros et affirmant trois priorités : l'écologie, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale. Ce plan doit permettre de relancer l'activité économique des entreprises et la consommation des ménages, cette dernière étant le principal moteur de la croissance nationale.

L'épidémie a également démontré une inquiétante dépendance des économies

occidentales à la Chine qui fabrique pour nous des produits et composants d'une importance vitale ou stratégique.

Cette expérience rappelle et met en exergue des fragilités déjà constatées comme la dépendance alimentaire, la dépendance économique, les besoins d'approvisionnement, notre difficulté à organiser une offre de soins adaptée pour faire face à de telles situations.

Par sa fulgurance, cette crise conduit à tout réinterroger. Notre mode de vie, notre organisation territoriale, nos déplacements, notre alimentation, notre façon de produire et de consommer, notre modèle économique doivent être repensés pour que notre société soit plus résiliente, plus respectueuse de l'environnement, plus solidaire et plus équitable. Des réponses doivent être trouvées

pour collectivement tirer les enseignements. La transformation énergétique, la relocalisation, les circuits courts, la nécessité d'une économie de proximité non délocalisable et d'un territoire plus cohésif permettra de répondre à certains enjeux qui s'annoncent.

Dans sa contribution au SRADDET¹, le CESER a formulé un certain nombre d'enjeux et identifié des chantiers pour la région.

Ce rapport les requestionne partiellement et pose, en première partie certains impacts de cette crise en région, et dans un second temps formalise de grandes orientations pour un plan de transformation responsable, accélérateur d'innovations, support d'un modèle économique et social repensé, durable, et qui réponde aux défis sociaux et environnementaux qui s'imposent à nous.

¹ « Contribution du CESER au SRADDET, 27 chantiers pour doper l'attractivité régionale et répondre aux besoins des populations », Avril 2018.

I. LES IMPACTS DE LA CRISE COVID-19 EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Le Conseil Économique, Social et Environnemental, observatoire de la société, apporte ici sa perception des différents impacts de la crise COVID-19 en région. Les effets de cette crise ne se sont pas circonscrits au seul

domaine sanitaire : c'est l'ensemble des champs sociaux, économiques et environnementaux qui ont été touchés. Les impacts vont sans doute bien au-delà de ce que tout un chacun aurait pu envisager au démarrage de cette crise.

1.1 DES IMPACTS DEMOGRAPHIQUES AVERES OU PRESENTIS

Comme toute crise, celle de la COVID-19 aura un impact fort sur la démographie régionale, tant au niveau de la mortalité, qu'au niveau de la natalité.

Si pour la natalité, les inflexions à la hausse ou à la baisse ne pourront être observées qu'à plus long terme, pour la mortalité², la région Centre-Val de Loire a enregistré une hausse du nombre de décès moindre qu'au niveau national (+7,6 % contre 11,3 %) entre le 1^{er} mars et le 29 juin, mais avec des disparités importantes entre les départements. Ainsi, l'Eure-et-Loir et l'Indre ont été les plus touchés avec respectivement +18,1 % et +19,4 % de décès. La proximité avec l'Île-de-France pour le premier et l'importance de la population âgée dans le second expliquent pour une grande partie cette surmortalité.

Cet impact démographique pourrait également se traduire au niveau des flux migratoires entre régions à plus long terme. Les conditions de vie lors du confinement, parfois difficiles, pourraient pousser à déménager ceux qui en ont la possibilité (souhait de résider dans un logement plus adapté). Le Centre-Val de Loire pourrait ainsi attirer de nouveaux habitants, notamment dans ses métropoles et un certain

nombre de ses villes moyennes, comme Bourges, Vendôme, Blois ou Châteauroux., par exemple. Il n'est pas exclu que ces villes moyennes puissent ainsi tirer leur épingle du jeu, à condition d'offrir une palette de services (y compris publics) à même de remplir les attentes de ces populations.

Lors du confinement, le confort à domicile a été une variable essentielle de la qualité de vie. En région Centre-Val de Loire, 80 % de la population réside dans une maison, dont la majorité avec jardin. A contrario, **4,6 % de la population régionale (contre 7,8 % au niveau national) vit dans un logement sur-occupé³**. Cette proportion est plus forte dans les Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV) que sur le reste du territoire avec par exemple plus de 12 % des résidents en QPV vivant dans un logement sur-occupé dans le Loiret et l'Eure-et-Loir. Si les bailleurs sociaux ont observé une hausse des impayés au cours de la période du confinement (+20 % en Centre-Val de Loire), il faut souligner que c'est en voie de résorption grâce aux dispositifs qui ont été mis en place par les CAF et Action Logement pour accompagner les personnes les plus en difficulté.

² Comparaison entre une moyenne du nombre de décès 2018-2019 et l'année 2020.

³ Un logement est qualifié de sur-occupé quand il manque au moins une pièce par rapport à la norme « d'occupation normale » fondée sur : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence de chaque

famille occupant le logement, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus ; et pour les célibataires de moins de 19 ans, une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant (les studios occupés par une personne sont exclus du champs de l'étude).

1.2 UN SYSTEME SANITAIRE ET SOCIAL PERCUTE PAR LA CRISE

1.2.1 Des établissements hospitaliers fortement mobilisés

La crise sanitaire a conduit la région à multiplier par 2,2 sa capacité d'accueil en réanimation, passant de 180 lits au 1^{er} janvier 2020 à 400 au 8 avril 2020. Au total, 461 patients ont été admis en réanimation, dont 32 au titre du dispositif d'évacuation sanitaire inter région. Ces patients ont été accueillis au CHRU de Tours, au CHR d'Orléans et à la nouvelle clinique tourangelle. Durant la période, on a pu observer plus de 2 200 passages quotidiens aux urgences. Au 11 septembre 2020, 579 personnes sont décédées de la COVID-19 en établissements de santé dont 126 résidents d'établissements médicaux sociaux transférés à l'hôpital⁴. L'Eure-et-Loir a fait partie des départements les plus touchés au niveau national.

La situation en région Centre-Val de Loire s'est traduite par les mêmes difficultés que celles qui ont été nationalement constatées :

- Désorganisation massive des établissements,
- Manque d'effectifs,
- Manque de lits d'hospitalisation, en réanimation, unité COVID et autres,
- Manque de respirateurs,
- Manque de dispositifs médicaux (masques, embouts de thermomètre, surblouses, charlottes, tenues, savons, solution hydroalcoolique...) dans les hôpitaux et les établissements médico-sociaux,
- Mise sous scellée de matériel par les ARS et les GHT, opacité de la répartition entre établissements,
- Suivi médical insuffisant des professionnels de santé alors qu'ils étaient en première ligne et de facto à risques pour eux, leur entourage, et les usagers.

Des disparités dans le fonctionnement des unités COVID ont pu être relevées entre les

différents hôpitaux. Elles sont le reflet des effectifs de professionnels de santé antérieurs. A titre d'exemple, l'hôpital de Bourges présentait un ratio d'une infirmière et d'une aide-soignante pour 7 patients, alors qu'à Châteauroux, on comptait une infirmière et deux aides-soignantes pour 20 patients.

Lors du pic épidémique, les conditions de travail des professionnels de santé, alors qu'elles étaient généralement déjà précaires, se sont un peu plus dégradées⁵. Cette problématique a été renforcée par l'absence de dépistages et des mauvaises orientations de patients.

Le rôle des ARS en termes de coordination s'en trouve questionné. Les choix opérés par les ARS, ces dernières années, dans le cadre des Projets Régionaux de Santé, sous l'égide du ministère et des gouvernements successifs, ont profondément déstructuré le service public de santé.

Par ailleurs, des patients non stabilisés ou dans des situations sociales préoccupantes (isolement, alcoolisme, précarité, maladie psychiatrique...) sont sortis des hôpitaux afin de libérer des lits en urgence, avec le risque d'une ré hospitalisation voire d'une mise en danger.

Cette crise a également exacerbé les problématiques de la gouvernance hospitalière et de la démocratie en santé. Si sur le plan purement médical, les professionnels ont pu exercer leurs prérogatives en se libérant de leurs contraintes habituelles (charges administratives notamment), ils n'ont néanmoins pas été associés directement à la gestion de la crise ; la plupart des conseils et commissions n'ont d'ailleurs pas été réunis tout comme les conseils de surveillance et les commissions médicales d'établissement.

Dans le cadre d'une répartition des tâches empirique, l'hôpital public a assuré le rôle de

⁴ Source : « Bulletin d'information COVID-19 », ARS Centre-Val de Loire, 11 septembre 2020.

⁵ Cf. « La situation des hôpitaux publics en région Centre-Val de Loire », CESER Centre-Val de Loire, Février 2019.

première ligne. Malgré la réquisition pour partie des établissements privés, les transferts de patients vers ce secteur n'ont souvent pas été opérés, en dépit des questions de proximité.

Toutefois, la crise a révélé une **capacité d'adaptation, de réaction et d'innovation** à la

fois dans l'organisation matérielle des soins (doublement des capacités de réanimation...) comme dans la mobilisation des ressources humaines (réservistes, retraités, élèves infirmiers, élèves aides-soignants...) même si cela a été au prix de la fermeture de services autres et d'un épuisement des personnels.

1.2.2 Des établissements médico-sociaux exposés

Au 11 septembre 2020, on dénombrait 395 décès dans les centres médicosociaux (auquel il faut ajouter les 126 résidents décédés à l'hôpital suite à leur transfert), un chiffre vraisemblablement sous-évalué compte tenu des balbutiements méthodologiques de comptage au début de la crise sanitaire. Les départements de l'Eure-et-Loir et de l'Indre ont été particulièrement touchés.

Malgré une forte mobilisation des acteurs du secteur médico-social, des bénévoles, des familles et des usagers eux-mêmes, l'accompagnement des personnes infectées ou suspectées a souffert d'un manque de considération et de réactivité de la part des pouvoirs publics. Le secteur médico-social n'a pas été considéré comme prioritaire par le Gouvernement, notamment en ce qui concerne la garde d'enfants des professionnels et la fourniture d'équipements de protection mais aussi et surtout en ce qui concerne la prise en charge des patients et résidents au sein des hôpitaux. Le matériel de sécurité a mis plus d'un mois pour arriver dans les établissements et services.

La priorité donnée à l'hôpital et aux services de soins, à cause du manque de moyens humains et matériels, a pénalisé les établissements médico-sociaux, les obligeant à gérer la crise de manière dégradée alors même que certains établissements accueillent des publics très fragiles présentant des troubles cognitifs ou encore des troubles de comportements qui ne leur permettent pas d'appréhender les risques et le respect des mesures barrières. Ont été purement et simplement oubliés, par les ARS, les réseaux d'aide à domicile et les établissements sociaux, accueillant les mêmes publics fragiles, où les personnels, privés de tout matériel de

protection, ont été placés en situation de diffuser le virus et non de le contenir. Comme l'a indiqué le président de la CRSA Centre-Val de Loire « *L'action de l'ARS, très hospitalo-centrée, semble avoir négligé le médico-social ce qui a entraîné une forte morbidité... Et des conditions de travail des personnels très éprouvantes...* ». La présidente de la commission médico-sociale de l'ARS a par exemple ajouté : « *De plus, des réquisitions de personnels médicaux pour les services de réanimation ont créé une dégradation dans les Établissements ...* »

Ainsi, en Centre-Val de Loire, comme ailleurs en France, des « clusters » se sont constitués au sein de plusieurs établissements médico-sociaux, comme à la résidence Le Bois Fleuri à Saran (EHPAD) ou encore au sein des EHPAD de Coinces à Salbris, de Mehun-sur-Yèvre, Sury-en-Vaux et Boulleret (dans le Cher) mais aussi à la Maison d'Accueil Spécialisée de Saint Jean de Braye.

Ce contexte s'est parfois traduit par des atteintes fortes aux libertés fondamentales notamment dans les EHPAD et dans les hôpitaux psychiatriques (suppression des visites et des sorties qui perdure pour partie aujourd'hui), une rupture des liens familiaux, des drames avec notamment l'impossibilité d'organiser dignement des obsèques. Il faut souligner que les acteurs du médico-social, et notamment les EHPAD, se sont largement emparés des questionnements éthiques alors même qu'ils étaient en pleine gestion de crise pour définir leurs plans de continuité d'activité.

Ici encore, **l'ensemble des acteurs déplorent l'absence de démocratie sanitaire et une gestion très verticale de la situation par les ARS.** Les cellules de crises étaient positionnées au niveau des préfets de département, et ont

travaillé avec des délégations départementales de l'ARS qui n'ont que très peu de marges de manœuvre.

Toutefois, des capacités d'adaptation au sein des territoires sont à valoriser :

- Les différents acteurs se sont organisés en réseau grâce au développement des outils à distance, à la mobilisation de ressources de proximité dans les EPHAD, à la mobilisation des psychologues, des associations de famille et des proches aidants des

personnes en situation de handicap et âgées ;

- Les ESAT ont su adapter leur production (production de surblouses par exemple).
- Ces adaptations sont souvent situées en dehors du cadre institutionnel ARS. Les instances locales et territoriales se sont souvent distinguées par leur célérité et efficacité à suppléer les manques et faiblesses du réseau étatique.

1.2.3 Impacts sur les professionnels médicaux et paramédicaux

Au cours de la période de confinement, les consultations du secteur ambulatoire ont baissé de 50 %, ce qui représente environ 74 000 consultations en moins. En parallèle, plus de 20 000 téléconsultations en médecine générale ont été réalisées. La crise aura des conséquences quant à l'exercice de la télémédecine, la période ayant permis de familiariser praticiens et patients à un exercice nouveau.

Globalement, la médecine de ville n'a pas été associée de façon cohérente, pleine et entière dans la prise en charge des patients. L'importante baisse de fréquentation des soins ambulatoires a traduit une crainte des populations dans le risque de contamination, alors que la médecine de ville aurait dû avoir une place fondamentale dans la gestion primaire des pathologies liées à la COVID. Le système de santé n'a pas profité de l'ensemble des ressources médicales dont il disposait alors qu'il était à flux tendu. **L'articulation ville/hôpital a été à nouveau très questionnée, de même que la répartition des missions entre secteur public et secteur privé.**

Néanmoins, les CPTS ont permis de limiter certains écueils et ont plutôt bien fonctionné en région Centre-Val de Loire, en permettant entre autres de mettre en œuvre des centres COVID. A ce titre, la région a paradoxalement profité d'une situation qui lui est habituellement très défavorable. **Les carences de l'offre régionale de soins ont favorisé l'émergence des CPTS. La région dispose ainsi de de 32 CPTS dont 19 autonomes et opérationnelles, ce qui a largement facilité la communication et la structuration des acteurs face à cette crise sanitaire.**

Dans le secteur sanitaire et social, enfin, la Région a souhaité accompagner les apprenants paramédicaux fortement mobilisés en soutien aux professionnels de santé, en leur attribuant une aide exceptionnelle de 1 000 €. Les conditions d'attributions de cette prime ont toutefois été quelque peu arbitraires (certains jeunes n'ayant pu en bénéficier pour des raisons de dates).

1.2.4 Impacts sur les patients : un renoncement aux soins qui pourrait avoir des conséquences à plus long terme

Les conditions d'accueil et de prise en charge se sont elles aussi dégradées. Les suivis de patients ont été interrompus, notamment pour les personnes souffrant de troubles psychiatriques, même si les patients et les aidants ont toutefois noté pendant la période de confinement, des suivis téléphoniques plus fréquents effectués par certains Centres médico-Psychologiques, ainsi que des infirmiers qui se sont déplacés jusqu'au domicile des patients. Un renforcement de moyens et de formations des professionnels qui accompagnent, une revalorisation de l'attractivité de ces métiers sont à encourager ainsi qu'une reconnaissance des aidants familiaux. Les soins et interventions considérés comme non urgents ont été déprogrammés. Un important recul de la fréquentation des patients normalement suivis et de la population en général a été constaté, ce qui s'avère très inquiétant en termes de santé publique. Enfin, les familles confrontées au handicap et à la perte d'autonomie se sont souvent retrouvées en difficulté mais ont pu bénéficier d'un accompagnement de la part des acteurs du médico-social.

Comme dans l'ensemble des régions, les professionnels de santé du Centre-Val de Loire ont également observé une désaffection de patients bénéficiant normalement d'un suivi médical. L'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Libéraux (URPS-ML) du

Centre-Val de Loire et la délégation régionale France Assos Santé se sont particulièrement alarmés de cette situation et ont insisté sur l'importance de ne pas "confondre renoncement aux soins et report de soins".

La peur d'être contaminé, le souci de ne pas déranger un système déjà en forte tension et la mauvaise interprétation du signal envoyé par le report de certains soins programmés ont conduit les usagers à se détourner d'une prise en charge sanitaire adéquate.

Les conséquences de ce renoncement peuvent s'avérer dramatiques et les professionnels redoutent d'avoir à constater des pathologies bien plus graves qu'envisagé et de devoir faire face à une détérioration de l'état de patients atteints de maladies chroniques. Et puis, à plus long terme, les séquelles liées à la COVID-19 ne sont pas identifiées. Le stress, le manque de moyens humains et matériels et/ou la perte d'emploi peuvent faire craindre une recrudescence de troubles mentaux, de dépressions... De plus, de nombreux patients manifestent de grandes difficultés à récupérer quand ils ne développent pas de syndromes chroniques.

Toutefois, cette moindre consommation peut nous interroger sur la nécessité de mieux organiser le recours au système de soins, par exemple, par un renforcement de la prévention.

1.3 DE NOUVELLES SOLIDARITES

Au cœur du processus intégratif et de la cohésion sociale, le secteur associatif est trop souvent jugé comme non prioritaire et fait

parfois office de variable d'ajustement, malgré un rôle qui s'avère prépondérant et symptomatique du dynamisme sociétal.

1.3.1 Un système associatif et caritatif fortement mis à contribution

Tous les secteurs de l'économie sociale et solidaire ont été très touchés par cette crise.

Dans les secteurs de l'animation et du lien social et familial, toutes les activités en milieu scolaire

ont été annulées. Les structures d'accueil petite enfance, enfance et jeunesse ont été en cessation totale d'activité, hors structures réquisitionnées pour les personnels prioritaires. Les associations sportives et culturelles ont été

contraintes d'annuler les spectacles, les cours et agendas de rencontres. Il en va de même pour les centres sociaux et les Maisons des Jeunes ou de quartier, qui ne pouvaient plus accueillir du public, ce qui n'est pas sans poser des problèmes dans les quartiers sensibles.

Secteur au premier plan, le système caritatif a dû faire face à d'importantes sollicitations et la situation économique qui découle de la crise sanitaire ne devrait pas permettre une accalmie à court terme. Les publics les plus fragiles ont été particulièrement touchés, et de nouveaux publics ont été précarisés. Fin mai 2020, le secrétaire d'État à la solidarité prévoyait une augmentation de la fréquentation des structures alimentaires de 45 % d'ici à l'automne. La crise a révélé et amplifié les inégalités sociales.

Pour la première fois de son existence, Emmaüs a été contraint de faire appel aux dons.

Avec la mise en chômage de nombreux salariés, les associations ont dû recentrer leur action sur la distribution alimentaire et suspendre les activités d'accompagnement et d'insertion.

Le secteur a fait face à un paradoxe énorme. Les associations de solidarité ont vu leur activité augmenter de 25 à 30 % alors que de nombreux bénévoles (souvent retraités) n'ont pu se déplacer et que certaines recettes ont baissé du fait de l'interruption de service.

Les associations gérant des personnes en grande précarité ont été très sollicitées. Si le public est resté généreux, la réforme de l'ISF a contribué à la baisse des dons aux associations et les emplois

aidés n'ont cessé de diminuer ces dernières années, fragilisant d'autant un secteur déjà très exposé.

Les associations de la région Centre-Val de Loire ont fait part d'un sentiment de désorganisation dans l'aide alimentaire et ont parfois souffert d'un certain attentisme quant aux dons alimentaires des fournisseurs. Elles se sont parfois heurtées à certains blocages institutionnels incompréhensibles (le CROUS d'Orléans a refusé l'aide de la Banque Alimentaire du Loiret au profit des étudiants précarisés).

Malgré toutes ces difficultés, le secteur caritatif en Centre-Val de Loire est parvenu à gérer l'urgence sociale.

Concernant le tourisme social et solidaire, il est à noter que la grande majorité des structures ont été gravement impactées, étant dans l'impossibilité administrative (interdiction) d'accueillir les publics auxquels elles s'adressent habituellement.

Mais il faut souligner également que de nouvelles solidarités ont émergé lors de cette crise et que des plus jeunes se sont engagés auprès des associations, même si cela n'était parfois que temporaire (le temps du confinement). Des personnes se sont aussi mobilisées à titre individuel, pour produire des masques, des visières, des respirateurs... en utilisant leurs propres moyens (imprimantes 3D, etc.) ou en s'appuyant sur les fablabs régionaux.

1.3.2 Impacts sur les plus jeunes et sur le système éducatif/scolaire et universitaire : le système éducatif entre adaptation nécessaire et lutte contre le décrochage

Même si une potentielle crise telle celle du COVID avait été, en partie, anticipée par le Ministère de l'Éducation nationale, le choc fut particulièrement fort pour les plus jeunes, tant au niveau de leurs apprentissages que de leur bien-être physique et moral. Le fonctionnement de l'institution a également été percutée de plein fouet par les protocoles nécessaires au contrôle de la diffusion de la maladie.

Impacts pour les élèves dans le primaire et le secondaire

L'impact de la crise a été particulièrement fort pour les plus jeunes et pour le système scolaire. Si l'Éducation nationale a pu s'appuyer sur quelques outils qui avaient été créés en amont (les cours Luini de France 5, la plateforme BBcollab, etc.), ceux-ci ont tout de même été insuffisants pour faire face à l'ampleur de la

tâche. Ni les professeurs, ni les élèves ou leurs parents n'étaient préparés.

Le téléenseignement a nécessité une phase d'adaptation. L'accompagnement et la formation des professeurs pendant la période du confinement a été insuffisante, notamment pour les aider à se familiariser à des outils auxquels ils n'étaient pas tous habitués. Cet accompagnement aurait aussi été profitable aux élèves pour une meilleure répartition de leur charge de travail.

De cette période, plusieurs enseignements doivent être tirés : les cours doivent être repensés, séquencés, rythmés, et doivent s'appuyer sur divers supports (QCM, exercices, comptes-rendus, supports vidéo ou audiovisuels).

Nombre de jeunes ont eu peu de cours en visioconférence et devaient quand cela était le cas, jongler entre plusieurs outils numériques (Pronote, plateformes de visioconférence [Bbcollab, Discord, Zoom, Skype...], espaces de stockage collaboratifs [Google Drive, OneDrive...], etc.).

Outre les difficultés d'équipement rencontrées par certaines familles (nécessité de disposer *a minima* d'une connexion Internet correcte et d'un smartphone et/ ou d'un ordinateur ou tablette), se posent les questions de la fracture numérique (fracture sociale et territoriale avec les zones blanches) et de la sécurité de ces outils. Si la Région a fait en sorte de pouvoir équiper les lycéens qui seraient en difficulté pour accéder à un ordinateur, quid des collégiens et surtout des élèves du premier degré ?

Cette crise sanitaire a également eu pour conséquence l'annulation ou le report des voyages (linguistiques notamment) ou échanges scolaires, ce qui est dommageable tant pour les élèves que pour les structures touristiques organisatrices ou accueillantes de notre région.

En Centre-Val de Loire, le taux de réussite au Baccalauréat a néanmoins atteint le taux record de 94,2 %, soit 2 200 bacheliers de plus par rapport à 2019 qui candidatent dans le supérieur ce qui crée une affluence dans le Supérieur. Les demandes ont particulièrement été importantes

dans les filières santé (IFSI et en première année d'études de santé [LASS et PASS]).

La poursuite de la crise sanitaire, lors de cette rentrée scolaire de septembre 2020, ne permet pas d'assurer une scolarisation pleine et entière aux élèves et fait peser un risque de décrochage accru. En effet, un élève « Covid » ou « cas-contact » doit respecter une période d'éviction scolaire. Les élèves pourraient vite perdre pied, d'autant qu'il est fort probable que la situation perdure et qu'un même élève puisse être isolé plusieurs fois au cours de l'année scolaire

Impacts dans le monde universitaire et la recherche

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la région Centre-Val de Loire ont également été fortement déstabilisés par cette crise.

Le passage en distanciel a un effet révélateur sur la fracture numérique, patente surtout dans les universités. Les établissements ont dû recenser les problèmes de leurs étudiants, en matière d'équipement informatique, de taille de forfait, ou de difficulté de connexion, par le biais de sondages mails et de campagnes massives de SMS. Il faut cependant souligner l'engagement des équipes enseignantes qui, dans le cadre de la continuité pédagogique et de l'accompagnement des étudiants en difficulté, ont permis d'atténuer les insuffisances en termes d'équipement des étudiants. Ainsi, par exemple à l'École Polytechnique de l'Université de Tours, où chaque enseignant s'est vu confier un portefeuille d'étudiants suivis de manière individuelle dans leurs études (fourniture de supports de cours et de documentation, échanges virtuels individualisés de suivi et de soutien, y compris psychologique...) et leurs diverses démarches (demandes d'aides, recherche de nouveaux stages...).

Rapidement, les établissements du supérieur ont aussi dû faire face aux difficultés sociales de leurs étudiants : perte de "job", de gratification de stage ou de salaire d'alternant. Cette question de la pauvreté des jeunes a été toutefois vite perçue. Ainsi, le CROUS Orléans-Tours a mis en place un dispositif d'aide d'urgence par l'attribution de e-cartes (bons

d'achat) au profit des étudiant(e)s relevant du champ de compétences du service social du CROUS (étudiants en formation initiale, boursiers). Une intervention de l'assistante sociale des universités était également rendue possible ainsi qu'un accompagnement psychologique. 450 étudiants continuaient à loger pendant le confinement dans les résidences universitaires du CROUS à Orléans dont beaucoup d'étudiants étrangers, africains notamment. Une démarche similaire a été entreprise auprès des étudiants logés par le CROUS à Tours, notamment sur le Campus de Grammont. Ces étudiants ont eu du mal à subvenir à leurs besoins alimentaires. La Croix-Rouge française a ainsi mis en place des distributions alimentaires, chaque semaine, à partir du 22 avril, initiative qui a démarré à l'UFR Sciences et Techniques d'Orléans avec sept enseignants bénévoles.

A noter que la Région Centre-Val de Loire a lancé, pendant la période de confinement, un espace dédié à la recherche d'un job étudiant sur la plateforme nationale Jobaviz, en partenariat avec le CNOUS.

L'impact de la crise s'est fait aussi sentir sur la tenue des examens écrits et oraux. Des décrochages d'étudiants ont été observés,

notamment dans les filières non sélectives, par exemple en droit à l'Université de Tours, certains n'ayant pas répondu aux sollicitations des enseignants pour les épreuves d'examen en distanciel.

De plus, la mobilité internationale s'est effondrée. Très peu d'étudiants ont pu réaliser un séjour de formation à l'étranger, que ce soit dans le cadre d'Erasmus ou autre. Et pour cette rentrée 2020, l'université de Tours ne va accueillir que 50 nouveaux étudiants étrangers, contre 800 à la rentrée 2019.

En outre, moins visible que l'enseignement, la recherche a également pâti de la crise COVID-19 : interruption des travaux de terrain, de nombreux protocoles de recherche du fait du confinement, des enquêtes, des chantiers de fouille, annulation de colloques/séminaires, impossibilité de finaliser de nombreuses publications ce qui a été préjudiciable à de nombreux chercheurs, à la fois sur le plan scientifique et sur celui des carrières individuelles, etc. A cela s'est ajoutée l'augmentation de charge de travail provoquée par les cours en distanciel, qui a écarté les enseignants chercheurs de leurs travaux de recherche et de publication.

1.3.3 La culture, le sport et l'éducation populaire entre parenthèses

Les activités culturelles, arts et spectacles, ont cessé toute activité par suite de décision administrative. Ce ne sont pas moins de 650 structures employant plus de 800 salariés qui ont été touchées. Près de 30 festivals ont dû être annulés.

Si les structures les plus importantes ont souffert, elles ont néanmoins pu envisager une reprise d'activité, soit sous forme de spectacles aménagés, soit sous forme de projets intermédiaires du type résidence d'artistes. Ce n'est pas le cas pour les plus petites structures qui en l'absence d'activité, sont particulièrement exposées et ne survivent pour certaines que grâce aux aides publiques qui ont

été mises en œuvre, notamment celles de la Région Centre-Val de Loire. Pour mémoire, il faut rappeler que le secteur culturel emploie 18 100 actifs en Centre-Val de Loire (comprenant à la fois les professions culturelles du secteur culturel et les professions non culturelles du secteur culturel)⁶.

La situation des intermittents du spectacle est elle aussi très préoccupante. Catégorie socioprofessionnelle déjà souvent précaire, les intermittents se sont trouvés privés d'activité et le plus grand nombre risque de ne pouvoir effectuer le nombre d'heures nécessaires au maintien de leurs revenus.

⁶ Source : Atlas culturel de la Région Centre-Val de Loire 2018, DRAC Centre-Val de Loire, Ministère de la Culture.

De même, les activités sport, loisirs, éducation populaire ont cessé toute activité (1 500 structures et 3 500 salariés en région).

Une spécificité régionale ressort au niveau de la pratique sportive pendant le confinement. Selon un sondage de l'Institut Français de l'Opinion Publique (IFOP), Les habitants de la région ne semblent effectivement pas avoir fait passer l'exercice sportif en priorité, puisque seulement 48 % d'entre eux ont déclaré pratiquer désormais au moins une activité physique par

semaine, soit neuf points en dessous de la moyenne nationale.

Par ailleurs, le rôle inclusif du sport, les valeurs de solidarité qu'il diffuse et le lien social qu'il propose à certains publics défavorisés a été mis à mal durant la période. Cette difficulté a considérablement amplifié celles inhérentes à la fermeture des structures d'éducation populaire et de l'accompagnement qu'elle propose aux publics fragiles.

1.3.4 *Le confinement, miroir grossissant des inégalités sociales et de genre*

La crise sanitaire et le confinement ont été des miroirs grossissants des inégalités, notamment de genre. Selon le Secrétaire général des Nations Unies, l'épidémie a touché fortement les femmes : leur niveau de vie a baissé, leur exposition au virus est plus forte du fait des emplois occupés, leur quantité de travail domestique a augmenté tout comme les violences conjugales dont elles sont victimes. Les femmes doivent rester au centre des préoccupations pour l'après COVID-19.

- Une charge mentale décuplée

Le travail à distance a permis de limiter les risques encourus et de lever les difficultés liées à la garde d'enfants. Toutefois, durant le confinement la charge familiale s'est alourdie, mettant les femmes fortement à contribution. Elles se sont occupées des tâches domestiques, de l'accompagnement des relations sociales dans la famille ainsi que de leur activité professionnelle.

Le télétravail a ainsi alourdi la charge mentale des femmes. La conciliation des temps de vie doit bien souvent intégrer de multiples données encore trop inégalement réparties.

- Les femmes en première ligne sur le front de la COVID-19

Caissières, infirmières, aides-soignantes, une armée de travailleuses appartenant à ces métiers du « care » où « prendre soin des autres », ont été essentielles pour faire face à cette crise sanitaire. Toutes ces professions ont été fortement mobilisées depuis le début de

l'épidémie et sans interruption pendant le confinement. Ces métiers, majoritairement féminins, se caractérisent par des niveaux de salaires bas. La crise sanitaire a pourtant montré à quel point ils étaient indispensables au bon fonctionnement de notre société.

Les compétences et qualifications mises en œuvre dans les métiers féminisés sont souvent sous-valorisées. Les compétences relationnelles ne sont que très rarement considérées comme des compétences techniques et complexes. Elles sont assimilées à des qualités personnelles, niant ainsi les connaissances et l'expérience professionnelles pourtant indispensables.

Des chercheuses appartenant au groupe de travail international « Genre et COVID-19 » préconise d'ores déjà des « analyses genrées » des effets de l'épidémie.

- Le confinement, un amplificateur des violences conjugales et intrafamiliales

Le gouvernement évalue à 220 000 le nombre de femmes victimes de violences chaque année dans la sphère domestique, un chiffre jugé largement sous-estimé par les associations. Durant le confinement, la situation s'est aggravée avec une augmentation des interventions des forces de sécurité pour violences conjugales. Les centres d'accueil ont été particulièrement débordés. En effet, la France ne dispose actuellement que de 5 000 places pour héberger les femmes battues, alors que le Haut Conseil à l'Égalité avait préconisé

d'en ouvrir 11 000 supplémentaires. Dans le cadre du Grenelle de lutte contre les violences conjugales en septembre dernier, le gouvernement avait promis 1 000 places supplémentaires.

Entre le 17 mars 2020 et le 15 mai 2020, les CIDFF⁷ de la région Centre Val de Loire ont mené 318 entretiens liés aux violences auprès de 166 femmes – dont **141 sollicitaient pour la première fois les CIDFF** - et 6 hommes. Le CESER Centre-Val de Loire a constitué un groupe de travail afin de s'emparer de ce sujet.

Depuis plusieurs années, de nombreuses associations alertent sur la nécessité de prendre de nouvelles mesures pour l'hébergement d'urgence. Dans ce contexte de confinement, où les violences sont exacerbées, et les victimes encore plus exposées, les mesures prises semblent encore insuffisantes.

Enfin, les violences conjugales soulèvent la question de la préservation de l'institution familiale, de la protection des membres de la famille. Elles affectent toutes les composantes du ménage, à commencer par les enfants, quand ils ne sont pas eux-mêmes directement victimes de violences.

1.4 IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT : UN LIEN FORT

Les liens entre dégradation des milieux naturels et apparition de pandémies sont de plus en plus confirmés par le monde scientifique. Alors que nos préoccupations premières se tournent, avec légitimité, sur le monde économique et sanitaire

dans la gestion immédiate de la crise, les impacts environnementaux sont nombreux. Pluriels et systémiques, trois sujets se dégagent : la biodiversité, la pollution atmosphérique et la production de déchets.

1.4.1 Impacts sur la biodiversité

2020 devait être une année charnière pour l'action climatique et la préservation de la biodiversité. La pandémie de COVID-19 en a décidé autrement, entraînant le report de tous les rendez-vous internationaux consacrés à l'environnement, dont la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), également appelée COP15 Biodiversité. Si les grands rendez-vous internationaux se décalent, la question de la biodiversité et du rapport entre l'activité humaine et les milieux naturels est au centre des discussions depuis l'apparition du virus.

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) alerte sur la nécessité de préserver l'intégrité des écosystèmes pour prévenir les zoonoses. Il note que 75 % des maladies infectieuses émergentes (Ebola,

SRAS...) sont des zoonoses, c'est-à-dire des affections transmissibles des animaux à l'homme, et inversement. D'après la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB), le risque zoonotique peut être accru par l'érosion de la biodiversité via des facteurs écologiques, épidémiologiques, adaptatifs et évolutifs, et anthropiques. La crise de la COVID-19 nous rappelle que les services rendus à l'homme par la nature sont multiples et indispensables à sa survie.

Alors que la population humaine était confinée, la nature en a profité pour investir des lieux inhabituels. La diminution du bruit, du trafic et de la présence humaine, notamment en période de reproduction, permet d'espérer de meilleurs taux de reproduction chez les animaux.

⁷ Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

1.4.2 Impacts sur la qualité de l'air

Le confinement de la population et le ralentissement de l'activité économique a permis d'observer un ralentissement drastique du trafic routier. Ce ralentissement a eu des répercussions positives sur la qualité de l'air, sur tout le territoire français, avec une baisse significative des rejets de dioxyde d'azote (jusqu'à 90 %), principal polluant émis par les voitures et les camions. En revanche, la quantité de particules fines en suspension dans l'air est restée constante, ou a été en augmentation. Les causes principales sont l'utilisation du chauffage au bois et les épandages agricoles.

Pour compléter ces bilans, la baisse de la circulation automobile a conduit à une réduction des émissions en Gaz à Effet de Serre de près de 732 000 teqCO₂, ce qui correspond à environ 70 % de la quantité émise habituellement au cours de la même période.

Selon les mesures de Lig'Air, la concentration journalière moyenne en oxydes d'azote a diminué de 58 % à Orléans et de 66 % à Tours entre la période précédant le confinement et celle du début de celui-ci.

La qualité de l'air est un enjeu transversal. À la croisée des enjeux sanitaires, environnementaux, économiques et juridiques, ce sujet doit rester une préoccupation permanente pour « le monde d'après ».

Enfin, la baisse de la circulation routière a engendré une baisse très importante des nuisances sonores : jusqu'à 80 % voire 90 % en période nocturne. Cette baisse des nuisances sonores s'explique également par la diminution de près de la moitié du trafic aérien dans le monde selon les données de Flightradar24.

1.4.3 Impacts en matière de déchets

Concernant les déchets de soins médicaux, la question est délicate car ils sont eux-mêmes porteurs du virus et comportent un risque de transmission de la COVID-19. Pendant la crise, leur production a été telle que les sites de destruction des déchets n'ont pas été en mesure de respecter les délais d'incinération ou de prétraitement par désinfection. C'est pourquoi les délais d'entreposage et d'évacuation des déchets de soins médicaux ont été doublés, voire triplés par arrêté le 18 avril 2020. Un délai spécifique a été créé pour les déchets issus des équipements de protection individuels utilisés par le personnel soignant (1 mois avant évacuation). Le temps de stockage des déchets perforants (cathéters, aiguilles, etc.) inférieurs à 15 kg par mois est porté de 3 à 6 mois.

Les déchets ménagers ont été en forte hausse. Cela s'explique, d'une part, par une tendance à l'arrêt du tri par une partie de la population et, d'autre part, par l'utilisation de matériaux jetables plastiques en quantité supérieure (masques, gants, lingettes...). L'association Zero Waste France plaide pour un débat ouvert afin

de questionner les automatismes qui vont à l'encontre de la prévention des déchets.

Cette hausse des déchets, couplée à une diminution des collectes, à la fermeture de certains centres de tri comme à Saran (45) et des déchèteries a eu des impacts en région Centre-Val de Loire : incinération d'une partie des recyclables, entassement de sacs poubelles sur la voie publique et multiplication des dépôts sauvages. Concernant les déchèteries, les territoires se sont adaptés comme la communauté de communes Terres du Val de Loire qui a décidé de rouvrir quelques déchetteries dans des conditions bien spécifiques. A Villorceau, Cléry-Saint-André et Meung-sur-Loire, un système de rendez-vous de dix minutes a été mis en place pour permettre à chacun de venir à la déchetterie sans croiser personne. Certaines déchetteries comme celles de Saint-Ay, de Saint-Cyr-en-Val et d'Ingré (Loiret), ont décidé de n'ouvrir qu'aux professionnels afin de ne pas inciter les particuliers à multiplier des trajets "non essentiels".

Enfin, un nouveau phénomène de « stockage » de matériaux plastiques usagés (type bouteille) a été observé chez une partie de la population

qui a mis à mal la filière du plastique recyclé, à court de matières premières.

1.5 UNE CRISE ECONOMIQUE QUI VA S'INSCRIRE DANS LA DUREE

La crise de la COVID-19 a impacté de manière forte tous les pans de l'économie, autant pour les citoyens-consommateurs qui ont modifié leurs pratiques de consommation, que pour les

acteurs économiques qui ont dû adapter leurs outils de production et leurs modèles économiques.

1.5.1 Une consommation fortement réduite au profit de l'épargne

L'écart entre crédits et dépôts en Centre-Val de Loire a connu une forte augmentation atteignant 6,9 milliards d'euros en juin 2020, à la faveur des dépôts, soit une augmentation de

2,7 milliards d'euros depuis février (+64,3 %). Cette hausse est essentiellement due à une hausse des dépôts pendant le confinement, en avril et mai, et se ralentissant en juin.

1.5.2 Une hausse du nombre de demandeurs d'emploi

Le nombre de demandeurs d'emplois en catégories ABC⁸ en région connaît une hausse continue depuis le mois de mars 2020, inversant la tendance d'une diminution constante durant les derniers trimestres.

Au cours des mois de confinement total (mars et avril), une hausse du nombre de demandeurs d'emplois ABC a été observée au sein de tous les départements de la région. Leur nombre est ainsi passé de 207 960 en février 2020 à 215 840 en avril 2020, soit près de 8 000 individus supplémentaires.

Depuis la fin du confinement, la hausse s'est considérablement réduite avec 830 demandeurs d'emplois supplémentaires au cours des mois de mai et juin. Cependant, une hausse importante est constatée en juillet (+1 % par rapport à juin) pouvant faire craindre une reprise du chômage ABC.

Au niveau départemental, les territoires ligériens de l'Indre-et-Loire (+3,8 %), du Loir-et-Cher (+3,7 %) et du Loiret (+3,4 %) ont été les plus touchés avec +2,6 % de demandeurs d'emplois ABC entre mars et juillet.

1.5.3 Une demande importante de Prêt Garanti d'État (PGE)⁹

L'économie, et notamment l'industrie, est entrée dans une crise durable. Le tissu de sous-traitance régional est fortement touché, notamment dans les secteurs aéronautiques et automobiles :

- Des baisses d'activité de 60 % voire plus sont relevées dans l'aéronautique avec de surcroît le rapatriement d'activités sous-traitées chez les donneurs d'ordre : le rééquilibrage n'est pas prévu avant trois ou quatre ans.
- Pour le secteur automobile, il s'agit de l'accélération de la crise structurelle (évolution technique, nouvelles motorisations, chute du diesel, baisses

de commandes liées aux décisions politiques, ...) : la crise risque d'y être plus profonde avec l'arrivée possible de nouveaux acteurs qu'il faudra essayer d'attirer en région¹⁰. Des reconversions professionnelles pour les salariés du secteur sont à prévoir.

- L'armement, avec un carnet de commande encore important, doit connaître des évolutions technologiques majeures et est tributaire des aides européennes qui pourraient lui être apportées.
- Le luxe (cosmétique et textile/habillement/cuir) traverse plutôt

⁸ Référence totale aux catégories ABC de demandeurs d'emplois car les transferts d'individus entre catégorie A, B et C sont très importants sur la période.

⁹ Prêts Garantis par l'Etat à hauteur de 90 %.

¹⁰ Exemple de Tesla qui est devenu en cinq ans la première capitalisation boursière dans l'industrie automobile.

bien la crise, et a pu être passagèrement pénalisé par des baisses de commandes liées au confinement et à la baisse de la fréquentation touristique. Ce marché mondial a aussi subi des reports de livraisons liés à l'arrêt de la chaîne logistique.

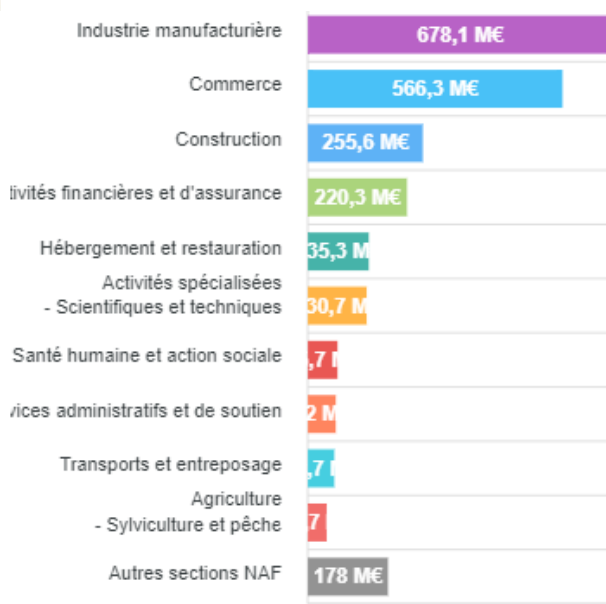
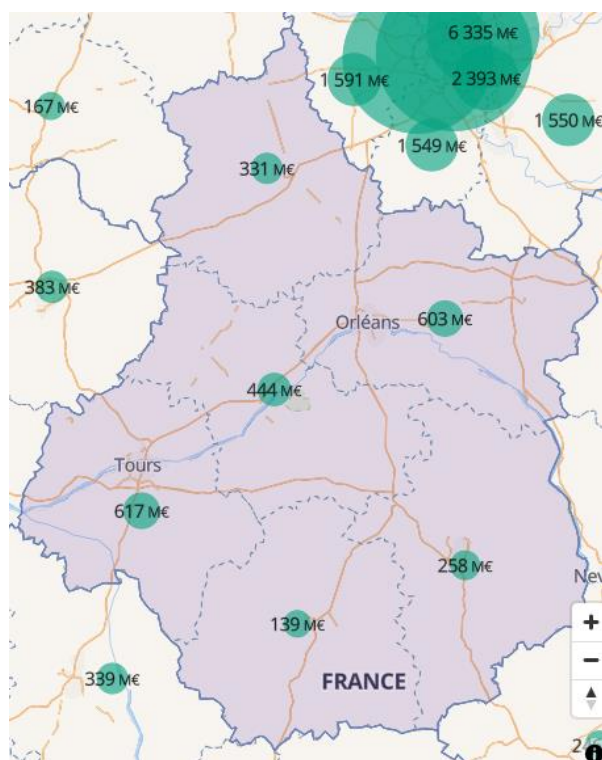
- Le secteur de la pharmacie connaît déjà une évolution lourde vers la biotechnologie. Des regroupements sont à prévoir dans ce secteur où la recherche joue un rôle fondamental. Doit-on relocaliser les productions de principes actifs ?

Pour répondre aux besoins immédiats de trésorerie, les pouvoirs publics ont mis en place une politique de prêts garantis par l'État. Au 10 juillet 2020, 110,36 milliards d'euros de PGE ont été accordés à 543 172 entreprises. La région Centre-Val de Loire est la 12^{ème} région française bénéficiaire avec 2,51 milliards d'euros

pour 16 743 dossiers d'aides. Cette aide majeure a ainsi touché de 10 à 15 % des entreprises de la région. Cette aide a pu bénéficier à un certain nombre d'entreprises n'ayant pas nécessairement de souci de trésorerie mais ayant profité de cette opportunité pour basculer de cautions personnelles à des cautions d'État. L'ampleur des PGE et leur utilisation méritent une évaluation de la santé financière de l'entreprise et de l'emploi.

Au sein de la région, les départements de l'Indre-et-Loire et du Loiret ont sollicité chacun plus du quart de l'enveloppe régionale. L'Indre est le département le moins sollicité avec 154 M€, ce qui reflète le maillage économique régional. Les secteurs d'activités les plus demandeurs sont l'industrie manufacturière (28,5 % des montants régionaux), le commerce (23 %), la construction (10,8 %) et les activités financières et assurances (9,8 %).

Montants des PGE accordés sur le Centre-Val de Loire par département et par secteur



Source : Ministère de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics, <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/aides-versees-pge#> (au 20/06/2020)

Sur un échantillon représentatif d'entreprises¹¹, près des 2/3 des entreprises déclarent ne pas avoir eu de difficulté à obtenir un crédit de trésorerie auprès de leur banque, quand 11 %

ont connu des difficultés. L'accès au crédit demeurait facilité à fin juin mais en dégradation par rapport à mai.

¹¹ Source : Dev'Up au 25.06 (sur un panel de 380 entreprises ciblées et suivies)

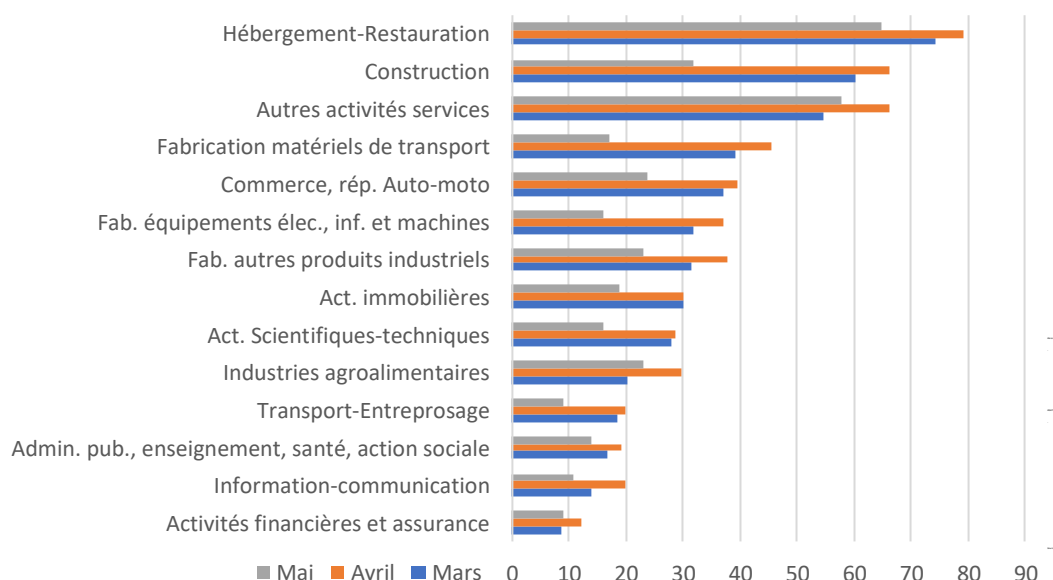
1.5.4 Des pertes d'activités économiques différenciées selon les secteurs

Les pertes d'activités ont été sensiblement différentes selon les secteurs. En effet, certains ont pu continuer leurs activités, parfois de manière réduite (commerces alimentaires, activités de santé et de services à domicile), quand d'autres étaient quasi à l'arrêt (commerces non alimentaires, services à la personne, certaines industries).

Les demandes d'indemnisation des entreprises pour des activités partielles permettent de mettre à jour les baisses d'activités par secteur au printemps. Ces demandes d'indemnisations ont été les plus importantes en avril avec :

- L'hôtellerie-restauration qui a été le secteur le plus sollicité (de 65 % en mai à 79,1 % en avril des salariés concernés), suivi de la construction (de 32 % en mai à 66,3 % en avril) et des activités de services (de 54,8 % en mars à 66,1 % en avril) ;
- Les activités financières et d'assurance, informatiques et communication et le transport-entrepôt qui ont été les secteurs les moins sollicités.

Part des salariés impactés par l'activité partielle par secteur d'activité en Centre-Val de Loire (en %)



Source : INSEE, Banque de France, Préfecture CVL, 06/07/2020, PPT Conjoncture en Centre-Val de Loire – Premières tendances suite à la crise sanitaire

Le tissu économique régional, largement constitué d'entreprises de sous-traitance risque d'être gravement en difficulté malgré les plans de relance sectoriels mis en place au niveau national. Ces derniers pourraient bénéficier prioritairement aux grandes entreprises des différents secteurs, plus à même de répondre aux contreparties attendues que les entreprises sous-traitantes moins résilientes. Pour ces entreprises, la maille régionale est sans doute l'échelle pertinente pour identifier des outils de soutien adaptés.

Si les perspectives économiques laissent craindre des secteurs en difficulté, le tourisme pourrait pour partie tirer son épingle du jeu. Les

données ne sont pas encore définitives et il faudra attendre la fin de la saison pour tirer les enseignements mais d'ores et déjà certains chiffres sont encourageant pour la région Centre-Val de Loire : + 3 % de nuits réservées pour les plateformes locatives, +34 % de fréquentation sur La Loire à Vélo en juillet 2020. A noter une légère baisse pour les grands sites et l'hôtellerie restauration (le taux d'occupation de juillet est en retrait de 7 points par rapport à juillet 2019).

La forte mobilisation de la Région pour accompagner les acteurs du tourisme, via le CRT, est à souligner. Une grande campagne de communication a ainsi été menée, notamment

dans le métro parisien, attirant ainsi de nombreux visiteurs. La levée des restrictions de déplacement (moins de 100 km), même si elle a été tardive au regard de la saison touristique, a quand même été un frein de moins à la reprise d'activité.

Cette crise a mis en lumière la nécessité, pour les acteurs touristiques, de mener un travail important de repositionnement stratégique (revoir les stratégies commerciales et marketing, la gouvernance, le volet organisationnel, et la communication...).

1.5.5 La formation professionnelle et l'apprentissage

Impact de la crise COVID-19 sur l'apprentissage

Les jeunes, a fortiori les alternants, sont les principales et premières victimes des diminutions d'emplois dans les situations dégradées économiquement. En effet, de manière générale, la courbe des recrutements en apprentissage suit les tendances de crise et de croissance. Outre les conséquences sur le fonctionnement des CFA pendant la période de confinement, cette crise COVID aura un impact de plus long terme pour les jeunes et les établissements.

A court terme, des CFA qui se sont adaptés à une situation exceptionnelle

A titre d'exemple, le Campus des métiers de Joué-lès-Tours a, comme tous les établissements scolaires, fermé ses portes (1 800 alternants, 45 diplômés) dès le 17 mars. Mais pour les 120 enseignants du site, la mise en œuvre de la continuité pédagogique ne s'est pas limitée aux seuls cours théoriques en ligne. Les formateurs du campus ont également veillé à assurer une formation pratique à distance, faisant montre d'une inventivité pédagogique. Certains ont par exemple filmé des démonstrations en direct de chez eux.

À la Cité des formations de Tours-Nord (900 alternants), les plateformes de partage et de visioconférences ont également été mises à contribution avec succès. 80 % des élèves sont restés connectés dans la durée. Toutefois, le lien a parfois été plus difficile à préserver, en fonction des filières et des secteurs toujours en activité comme la grande distribution ou les services.

De plus, les examens de fin d'année ont également dû être revus et ont été exceptionnellement jugés sur la base du contrôle continu.

A plus long terme, un système susceptible de rebondir malgré des disparités selon les secteurs

Les incertitudes pesant sur le système, inhérentes à la réforme du 5 septembre 2018, se sont vues renforcées par la crise actuelle. Alors que l'ouverture des CFA d'entreprise a été grandement facilitée par la loi du 5 septembre 2018 et devait être un des temps forts de la libéralisation, le calendrier des projets d'ouverture a été percuté par la crise du Coronavirus. Pour les CFA d'entreprise comme pour les autres CFA, la crise sanitaire oblige à revoir l'intégralité du processus de recrutement. L'impossibilité d'organiser ou de participer à des événements classiques comme des salons ou des portes ouvertes a pu être handicapante pour le lancement d'un établissement.

Il faut s'interroger sur les effets de la conjoncture économique déclinante sur les volumes d'embauche d'alternants selon les typologies d'entreprise. Les grands groupes, pour l'heure, envisagent de maintenir leurs projections volumétriques d'embauches. En sera-t-il de même pour les PME et l'artisanat peut-être plus fragiles face aux crises ?

Dans un contexte de récession, beaucoup d'employeurs pourraient renoncer à embaucher des alternants. A la sortie du confinement, on estimait que la baisse du nombre d'apprentis serait de l'ordre de 20 % ce qui risquait de faire peser un risque majeur sur l'ensemble du dispositif de formation : affaiblissement voire fermetures de CFA, et surtout risque de voir le nombre de jeunes sans solution croître significativement.

Pour l'heure, cela ne semble pas être le cas en Touraine et dans la région. En effet, même si les signatures de contrat d'apprentissage ne sont pas encore stabilisées à cette date, il semble que

les CFA de la Région, dans leur majorité, maintiennent des taux de remplissage égaux par rapport à 2019.

Néanmoins, la situation est variable selon les secteurs économiques. Certains secteurs plus fortement touchés comme la métallurgie, l'aéronautique, les petites entreprises de services comme hôtellerie, etc., recruteront sans doute moins d'apprentis cette année.

Par ailleurs, des difficultés accrues pour les jeunes en situation de handicap sont également prévisibles pour trouver un apprentissage. Dans l'enseignement supérieur, les jeunes risquent de manquer d'entreprises d'accueil malgré les aides régionales et nationales.

Impact de la crise COVID-19 sur la formation professionnelle

Le secteur de la formation professionnelle a lui aussi été fortement impacté par la crise.

Au plan national, la Caisse des Dépôts a constaté un doublement des formations à distance proposées via le compte personnel de formation. Le catalogue des formations éligibles au CPF a été renforcé pour limiter la baisse du nombre d'inscriptions en formation.

Du côté de la formation des demandeurs d'emploi, une enquête de la DARES auprès de 5 600 stagiaires a permis d'établir que deux tiers des formations ont été maintenues entre le 8 et le 25 avril, partiellement ou complètement. Les formations préalables à l'embauche (AFPR et POEI), liées à des besoins immédiats chez les employeurs, ont subi le plus de suspensions (65 %). Les formations les plus courtes ainsi que celles accueillant des publics moins qualifiés ont été plus souvent suspendues, laissant les plus précaires dans des situations encore plus difficiles. L'accompagnement de ces personnes va nécessiter une vigilance et des moyens accrus.

Dans le reste des cas, les cours ont pu être dispensés par vidéo et, dans un quart des cas, par téléphone (...). Parfois, le maintien de la formation s'est effectué via des outils plus sommaires (envoi de documents par courrier ou par messagerie), selon la DARES.

De son côté, Régions de France estime à environ 50 % la part des formations qui ont pu se poursuivre à distance pendant cette période, le reste ayant été reporté.

En Centre-Val de Loire, à la date du 16 mars dernier, début du confinement, la région comptait 8 000 stagiaires de la formation professionnelle suivant des formations sur quelques 576 sessions pré-qualifiantes ou qualifiantes. Près de 3 400 inscriptions sur les formations Visas Libres Savoirs étaient enregistrées. Les Organismes de formation ont dû recourir dans l'urgence à une réorganisation de l'offre de formation sur la base du distanciel en s'appuyant sur des plateformes de Learning Management system, en adaptant le contenu des formations, des méthodes pédagogiques et en inversant des modules théoriques et pratiques.

La Région Centre-Val de Loire a pris un certain nombre de mesures d'urgence et de soutiens dans le cadre du PACTE régional d'investissement dans les compétences, pour accompagner les organismes dans cette crise.

Grâce à cette adaptabilité du système de formation et à l'aide de la Région, il a été possible de maintenir en formation partielle ou totale près de 70 % des stagiaires.

Par ailleurs, les formations Visas Libres Savoirs ont enregistré une poursuite des inscriptions pendant la période de confinement, ces organismes de formation ayant déjà une expérience confirmée dans la proposition de formations à distance. On notait ainsi 785 inscriptions supplémentaires du 16 mars au 14 mai. Ce sont ainsi plus de 4 000 personnes dont 15 % de salariés qui ont pu suivre ces formations.

A plus long terme, cette crise aura un impact durable sur le secteur de la formation, notamment pour prendre en charge les surcoûts engendrés par les consignes sanitaires, qui doivent être respectées si elles devaient durer, pour les sessions futures en présentiel. Les marchés publics passés devront intégrer ces éléments à venir.

Le passage au distanciel risque de s'inscrire durablement et plus fortement qu'envisagé

dans les pratiques. L'État avait, en effet, prévu, dans le cadre de son plan d'investissement dans les compétences élaboré en 2019, de réaliser

d'ici 2022 plus de 30 000 entrées en formation sur trois ans réalisables à 100 % à distance, via Pôle emploi.

1.6 UNE CRISE AUX LOURDES CONSEQUENCES BUDGETAIRES ET FINANCIERES

La crise sanitaire plonge l'ensemble des collectivités dans une période d'incertitude financière. Selon les premières estimations, les recettes des collectivités pourraient diminuer de 7,5 Md€ en 2020, avec un impact diversifié en année N et N+1 selon la collectivité en fonction

de la structure des recettes et des dépenses induites par la pandémie. Les budgets 2020 des Régions seront marqués par un effet de ciseau : baisse significative des recettes et surcroît de dépenses pour soutenir l'économie.

1.6.1 Des recettes en diminution

Les estimations pour les Régions varient de manière importante : selon la mission d'évaluation pilotée par Jean-René CAZENEUVE, les pertes de recettes estimées pour les Régions (hors Ile-de-France Mobilités) en 2020 seraient de 0,579 Md€. Selon Régions de France, elles sont comprises entre 1,5 milliards d'euros et 1,8 milliards d'euros.

En Centre-Val de Loire, l'impact de la crise sur les recettes de la Région est estimé par l'Exécutif régional à 57 M€ en 2020. La baisse résulte essentiellement de trois recettes fiscales qui sont fortement corrélées à l'activité économique : fraction de TVA, taxe régionale sur

les certificats d'immatriculation et taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).

L'incertitude qui pèse sur une reprise durable de l'activité et sur les recettes fragilise les scénarios de prospective. Néanmoins, selon les conclusions de Régions de France : « *L'effet 2020 et 2021 (avec lissage des effets d'acompte de la CVAE) conduit les Régions soit en situation de surendettement soit à un effondrement de leurs dépenses d'investissement. Il est donc impossible de financer la relance ou le CPER dans ce cadre* ».

1.6.2 Des dépenses nouvelles imprévues

Les Régions se sont toutes impliquées pour soutenir les entreprises :

- En abondant le fonds national de solidarité,
- En apportant des soutiens spécifiques : soutien à la trésorerie des entreprises/association, mise en place de plateformes de distribution, achats massifs de masques, etc.

Les dépenses exceptionnelles engagées par les Régions et leurs conséquences économiques s'élèvent à plus de 1,7 milliard d'euros selon Régions de France.

La Région Centre-Val de Loire a été très réactive en adoptant dès les commissions permanentes d'avril et de mai plusieurs mesures d'urgence en faveur des entreprises et des associations et en

adaptant ses dispositifs dans le domaine de l'économie, de la formation, des transports...

Le coût des mesures liées à la crise est estimé par la Région Centre-Val de Loire à près de 50 M€ en 2020 dont 34 M€ en investissement. Mais plusieurs projets d'investissement sont reportés en raison notamment de l'arrêt des chantiers pendant le confinement (enseignement supérieur et recherche, lycées, territoires solidaires). En fonctionnement, la suspension du Pacte de Cahors, qui limitait la hausse des dépenses de fonctionnement des collectivités, a permis à la Région d'avoir quelques marges de manœuvre pour soutenir l'économie sans être pénalisée.

Les premières mesures prises par la Région ont répondu à l'urgence mais d'autres sont

attendues en décision modificative d'octobre dans le cadre du « vaste plan de relance » prévu par le Gouvernement. Ce plan massif, indispensable pour redémarrer l'activité et stimuler la croissance et l'emploi, risque de

fragiliser encore plus les finances de la collectivité et de dégrader un peu plus les ratios si aucun soutien n'est accordé par l'État.

1.6.3 Comment préserver l'équilibre budgétaire ? Les sources de financement possibles ?

Les premières évaluations soulignent la dégradation des capacités d'autofinancement des collectivités alors qu'elles jouent un rôle important dans la relance économique (environ 70 % de l'investissement public sont portés par les collectivités). Les Régions sont cheffes de file en matière d'aides aux entreprises alors qu'elles ne disposent ni de moyens pour exercer cette compétence renforcée depuis la loi NOTRe ni de levier fiscal (aucun pouvoir de taux sauf sur les cartes grises).

La gestion prudente de la Région Centre-Val de Loire, qui s'est traduite en 2020 par une reprise d'un excédent, lui permet d'amortir partiellement le choc de la diminution des recettes et donc d'équilibrer son budget avec un recours supplémentaire à l'emprunt limité à 35 M€, portant l'emprunt estimé pour 2020 à 123 M€. La capacité d'autofinancement de la collectivité régionale passerait ainsi de 3 à 5 ans, ce qui reste encore raisonnable. Mais les années 2021 et 2022 s'annoncent difficiles et ses capacités d'autofinancement et d'investissement devraient se dégrader si en parallèle les dépenses de fonctionnement progressent.

Les fonds européens ainsi que le Contrat de Plan État-Région constituent des leviers importants pour faciliter le redémarrage des investissements, tout en préservant l'équilibre budgétaire de la Région. L'Union européenne autorise une réorientation de la mobilisation des FESI¹² 2014-2020 vers des actions dédiées à la lutte contre les effets de la COVID-19 en garantissant notamment un élargissement de l'usage des fonds européens (soutien à la trésorerie, assouplissement de certains règles...).

La Région Centre-Val de Loire et la Préfecture ont saisi l'occasion de cette crise pour initier avec plusieurs partenaires (organisations patronales, syndicats de salariés, chambres consulaires) un pacte économique et social pour dialoguer ensemble, accompagner le redémarrage des entreprises et assurer leur pérennité, tout en veillant à la santé des salariés. Ce pacte va dans le sens d'une plus grande coordination entre l'État et les Régions, coordination indispensable pour la réussite du soutien à l'économie et à l'emploi en région.

1.6.4 Un accord de méthode trouvé entre l'État et les Régions (30 juillet 2020)

L'État et les Régions ont conclu un accord de méthode le 30 juillet 2020, accord qui définit des modalités d'action conjointe en faveur :

- De la relance des entreprises les plus éprouvées par la crise,
- D'une plus grande résilience des territoires,

- D'une véritable transition écologique et énergétique, pour une économie bas carbone.

Dans cet accord l'État et les Régions s'accordent sur les priorités stratégiques à inscrire dans le CPER pour construire le monde d'après et actent le principe de remplacer la part régionale de la CVAE par une part de TVA à compter de 2021. Ce

¹² FESI : Fonds Européens Structurels et d'Investissement.

montant sera égal en 2021 au montant de la CVAE perçue en 2020 par les Régions. A noter que sur les 40 Mds de fonds de soutien, 20 Mds serviront à la baisse des charges dites de production.

L'État s'est engagé à garantir l'évolution de cette fraction de TVA, sur le rythme d'évolution nationale de cet impôt à compter de 2022. Contrairement à la CVAE qui était versée avec un décalage d'une année, la TVA sera perçue par les Régions sur l'année en cours.

Ainsi, cette mesure qui allège les charges des entreprises pose de nombreuses questions à commencer par l'incidence sur les recettes de la Région, la CVAE pesant 30 % de ses ressources. Le projet de nouveau transfert de TVA est aléatoire et risqué car la pandémie va sans doute peser durablement sur la consommation des ménages. Elle pose d'autres questions :

- La manque à gagner sur le budget de l'État dans un

contexte de mesures exceptionnelles et coûteuses,

- Le manque à gagner sur les collectivités locales et territoriales,
- La question du consentement à l'impôt, les particuliers et souvent les plus précaires financièrement sont fortement mis à contribution avec le poids des taxes (TVA et TICPE) ce qui a suscité la colère sociale des Gilets jaunes.

Le CESER juge nécessaire de mener un débat citoyen sur une réforme de justice fiscale.

En contrepartie, les Régions doivent s'engager à financer massivement la relance à hauteur de 20 Md€ au minimum entre 2021 et 2027. Elles devront également « épargner » une partie de la hausse de cette fiscalité, afin d'alimenter un fonds de sauvegarde, mobilisable en cas de nouvelle crise.

II. Les perspectives : vers un plan de transformation pour des territoires plus résilients ?

La crise de la COVID-19 a remis en cause notre appréhension de la gestion des risques. En se concentrant sur le probable, l'approche classique du risque sous-pondère le théoriquement très improbable. Or cet improbable est aussi ce qui cause les ruptures les plus brutales. Nos sociétés n'étaient pas préparées. Une approche fondée sur la résilience permettrait d'identifier demain plus certainement les premiers signes d'un système mis à mal et d'amortir de manière plus efficiente ce type de crise.

Par cette contribution, le CESER s'inscrit dans une réponse de long terme à la crise actuelle. En effet, plus qu'un plan de relance, c'est un plan de transformation qu'il faut pour susciter de véritables changements de paradigme, afin de préparer les territoires à faire face à d'autres crises majeures, en particulier climatiques et/ou environnementales.

2.1 LES PERSPECTIVES SOCIALES, CULTURELLES, SPORTIVES ET ASSOCIATIVES

La culture, le sport et l'éducation populaire sont constitutifs du vivre ensemble, sources de richesse individuelles et collectives. Le secteur a été frappé de plein fouet par la crise sanitaire. Considérées comme « non essentielles », les activités n'ont repris dans ce domaine que très partiellement, quand elles ont repris. Et pourtant le secteur associatif a montré son

importance durant cette période, palliant l'absence d'une prise en charge institutionnelle des nombreuses difficultés d'ordre social, notamment sur l'accès à l'alimentation. Mais les populations ont aussi mesuré l'importance de la culture et du sport dans leur épanouissement quotidien, exacerbé par les privations dues au confinement.

2.1.1 *Le rôle des associations, de la culture, du sport et de l'éducation populaire comme facteur de lien social*

Si le constat de l'importance du secteur associatif fait l'unanimité, sa place et son modèle économique doivent être questionnés, à différents niveaux.

L'économie sociale et solidaire est une réelle porte d'entrée pour la relocalisation d'une activité économique vertueuse et durable basée sur l'humain. Néanmoins, le monde associatif repose pour beaucoup sur le bénévolat, et particulièrement celui des retraités. Si cette situation contribue aux solidarités intergénérationnelles, la pandémie a considérablement fragilisé le secteur en ne leur permettant plus de s'investir en raison des risques qu'ils encouraient. **Cette observation pose la question de la solvabilisation des**

emplois salariés, les missions assumées étant trop importantes pour les laisser être exclusivement assumées par la bonne volonté des populations.

De même, beaucoup de petites structures culturelles et sportives (mais aussi de moins petites) ont été mises à mal par la cessation totale de toute activité. Le CARE (Contrat d'Apport associatif Rebond) a permis de limiter les difficultés, mais le secteur a montré sa grande fragilité.

Une piste à consolider relève sans aucun doute du numérique, à l'instar des diverses initiatives mises en place ces dernières semaines : ouverture des bases de données culturelles,

visites virtuelles, accès au cinéma, cours de pratiques artistiques et/ou sportives etc., doivent permettre d'assurer une certaine continuité, qu'elle soit pour les acteurs comme pour les usagers. Néanmoins, **il est impératif que les structures soient outillées en ce sens et qu'elles disposent les ressources humaines nécessaires**. L'essor récent des tiers lieux peut constituer une piste intéressante en ce sens.

Enfin, le dispositif « 2S2C » (sport santé culture civisme) visait, en sortie de confinement et en période de retour à l'école, à assurer l'accueil, sur le temps scolaire, d'un maximum d'élèves. L'enjeu était de proposer aux élèves des « activités éducatives et ludiques pendant le temps scolaire, complémentaires de leurs apprentissages en classe », pour pouvoir gérer la

limitation à 15 personnes des groupes d'élèves. Les partenaires visés relevaient des secteurs associatifs sportifs, culturels, des équipements publics (musée, bibliothèque, école des beaux-arts, conservatoire...), des structures privées (fondation, entreprise culturelle et sportive) et autres opérateurs du service civique. Cette initiative aurait pu permettre de mettre en œuvre des activités qui auraient dû l'être dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, et d'offrir un minimum d'activité à des secteurs complètement sinistrés par la crise sanitaire. A défaut de moyens, seules 8 % des communes se sont engagées dans ce dispositif et, la plupart d'entre elles travaillaient déjà activement avec le monde associatif, grâce à un projet éducatif territorial efficace. La question est désormais de savoir ce qu'il restera du « 2S2C ».

2.1.2 Une société de la connaissance inclusive

Depuis de nombreuses années, les universités, en particulier celles de Tours et d'Orléans, et les établissements d'enseignement supérieur sont confrontés à de grandes difficultés d'accueil des nouveaux bacheliers, en raison d'un manque chronique d'investissements, que ce soit pour la rénovation de locaux construits dans les années 60 – 70 devenus vétustes ou trop exigus, ou pour les grands équipements (salles informatiques, salles de T.P., laboratoires de langue, etc.). L'afflux de néo-entrants, induit par la crise COVID, et la nécessité d'imposer des conditions sanitaires drastiques nécessite la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour doter les établissements de mètres carrés supplémentaires et créer de nouveaux postes d'enseignants-chercheurs, en nombre suffisant pour permettre un encadrement, partiellement à distance et beaucoup plus exigeant en termes de disponibilité des personnels. **Ce plan d'urgence est à intégrer au plan de relance annoncé par le gouvernement**, car d'une part les investissements réalisés dans les universités auront des effets d'entraînement importants sur l'activité économique et l'emploi, mais aussi et surtout parce que la sortie de crise ne peut se faire sans une élévation du niveau des formations et des qualifications, pour pourvoir les emplois dans les nouveaux secteurs

d'activité, en particulier ceux liés à la transition écologique.

Pour ce qui concerne la région Centre-Val de Loire, **la traduction directe de cette urgence impose de lancer la mise en œuvre de l'ensemble des projets d'investissements proposés par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, au premier lieu desquels les universités d'Orléans et de Tours pour une inscription au CPER, dès la première année de ce dernier.**

Il convient aussi que la Région accompagne les universités dans leurs démarches en direction de l'État, pour obtenir les créations de postes sans lesquelles les conditions d'accueil des nouveaux bacheliers seront extrêmement dégradées, annihilant tous les efforts menés depuis plusieurs années pour réduire le phénomène du décrochage. Enfin, dès que la situation sanitaire le permettra, la Région devra favoriser la reprise des échanges internationaux d'étudiants, notamment en amplifiant les aides à la mobilité internationale.

En matière d'apprentissage, l'État a annoncé un plan de relance de l'apprentissage évalué à plus de 1 milliard d'euros pour maintenir les effectifs d'apprentis à leur niveau de 2019, soit 368 000 (+16 %). Il comporte une « aide exceptionnelle à l'embauche d'un apprenti » de 5 000 € pour un

mineur et de 8 000 € pour un majeur recruté entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021. La Région a également redéfini sa politique d'intervention en matière d'apprentissage (cf. rapport « Apprentissage : un nouveau contexte, une Région mobilisée », adopté lors de la séance plénière du Conseil régional des 2 et 3 juillet 2020). Cette nouvelle politique prendra appui sur des partenariats forts avec les acteurs de la formation professionnelle : Opérateurs de Compétences (OPCO), branches professionnelles, autorités académiques, partenaires sociaux, chambres consulaires, membres du CREFOP, CFA... La co-construction d'une carte cible de l'apprentissage avec les partenaires, traduira les priorités en termes de développement de l'offre de formation et de sa répartition territoriale. Cette carte cible constituera un espace au sein duquel les CFA pourront adapter leur offre de formation.

Par ailleurs, cette crise a montré l'importance du partage de connaissance et de la culture entendue au sens large, y compris la culture scientifique. La société de demain devra être une société de la connaissance, reconnectée avec le réel, notamment à travers la parole des scientifiques et des acteurs de terrain.

En plus du manque d'anticipation, la crise COVID a montré le manque d'acculturation de la société française au discours et au débat scientifique.

Une société de la résilience nécessite d'être une société de la connaissance, faisant une place toujours plus importante aux savoirs et aux apprentissages. Elle se doit aussi d'être inclusive, pour ne pas laisser tout un pan de la population sur le côté de la route.

A cet effet, il faut :

- Renforcer les actions de promotion de la culture scientifique (cf. politique régionale menée en la matière) pour rendre accessible et audible la parole scientifique, redéfinir la place du scientifique dans notre société et son apport/rapport à la décision politique ;
- Rendre notre système éducatif plus performant :

- Doter tous les jeunes des équipements numériques nécessaires en anticipation d'une éventuelle nouvelle crise mais aussi, afin de prendre le virage du numérique dans les apprentissages (école du futur) ;
- Former les enseignants aux usages numériques (formation initiale et tout au long de la carrière) ;
- Prévoir une version numérique des cours pour chaque niveau (en s'appuyant sur une banque nationale dans laquelle les professeurs pourraient piocher) ;
- Développer une plateforme de visioconférence réellement accessible et optimale, et surtout unique pour tous les établissements publics de l'enseignement primaire et secondaire.
- Développer l'offre de formations :
 - En luttant contre l'illectronisme (dans le cadre du Programme Régional de *Formation de la Région Centre-Val de Loire ainsi que du Plan d'Investissement dans les Compétences*) ;
 - *En développant les formations de haut niveau impliquant des installations spécifiques à la région Centre-Val de Loire ;*
 - *En favorisant l'émergence de formations absentes du panorama de l'offre de formation en région Centre-Val de Loire, permettant de répondre aux enjeux soulevés par la crise COVID notamment en matière d'environnement, d'urbanisme ou d'agronomie (école d'architecture, école d'ingénieurs agronomes, etc.) ;*
 - En veillant à ce que les formations de 2^{ème} et 3^{ème} cycle soient adossées à des structures de recherche de façon effective.
- Renforcer les aides en faveur de l'apprentissage, notamment en portant à 8 000 euros les aides aux entreprises quelles que soit l'âge de l'apprenti et en offrant un soutien différencié selon les secteurs d'activité.
- Promouvoir l'ESR régionale notamment en :
 - Osant l'université numérique, à l'instar du campus connecté de Châteauroux, pour permettre :
 - Une démocratisation de l'enseignement supérieur : pas de

- nécessité de louer un logement loin de chez ses parents, réduction des coûts,
 - De développer de nouvelles possibilités pédagogiques,
 - Une continuité des enseignements.
- Recherchant des synergies avec la recherche privée (en fédérant autour d'objets et/ou de technologies), qu'elle soit issue de grands groupes, de PME, de start-ups ou de réseaux (agricoles, tourisme, services...). Il s'agit de favoriser les collaborations entre laboratoires publics et privés : laboratoires communs, plates-formes d'accueil de partenaires et ce sur tout le territoire ;
- Renforçant les aides à la poursuite de thèses en région (bourses financées ou cofinancées par la Région), et en développant le recours aux bourses CIFRE.
- Aider les pôles de recherche :
 - Prévoir un fonds réactif pour accompagner leur adaptation aux crises : développement de nouvelles

recherches, achat de matériel pour ces nouveaux sujets de recherche...

- Renforcement des pôles *existants mais aussi des pépites (autisme, forêt et entomologie, infectiologie, sciences numériques...)* et *plates-formes technologiques* ;
- *Concentration (non exclusive)* sur des domaines de spécialisation reconnus ou en développement sur lesquels la Région a un fort potentiel d'avancée des connaissances, d'innovation et de développement économique ;
- Maintenir l'aide à la mobilité internationale des chercheurs et enseignants chercheurs et l'aide au développement de réseaux internationaux.

Pour construire l'université régionale de demain, il apparaît nécessaire de définir une vision partagée et un projet d'intérêt régional commun à l'ensemble des acteurs de l'ESR en Centre-Val de Loire. Cette dynamique doit pouvoir être coconstruite au sein du Comité d'Orientation Stratégique (COS), instance réunissant l'ensemble des acteurs.

2.1.3 Les jeunes : une cible prioritaire

Cette crise interroge particulièrement le devenir des jeunes, sortis récemment du système scolaire ou universitaire. En particulier pour les jeunes de 16 à 18 ans en décrochage qui ont désormais l'obligation de suivre une formation scolaire ou professionnelle, il serait important de créer des structures adaptées ou attractives. De plus, la formation professionnelle des jeunes en situation de handicap, des mineurs isolés est aussi prioritaire.

Quelle insertion de ces jeunes sur le marché de l'emploi et dans la société plus généralement ? L'enjeu est d'éviter d'ancrer dans la réalité l'existence d'une génération perdue et/ou sacrifiée.

Pour éviter de cristalliser sur une génération toutes les difficultés, il est nécessaire de :

- Faire de la « priorité jeunesse » une réalité : la position de chef de file de la Région en matière de politique jeunesse

doit être saisie dans ce cadre, afin de définir une culture commune qui doit aboutir à des dispositifs uniques dédiés à la jeunesse. Il conviendra de veiller à la cohérence des politiques publiques entre les différents niveaux de compétences (État, Région, Départements, collectivités locales) et à la responsabilité de chaque acteur dans le principe de continuité et de non-abandon des situations ;

- Garantir la participation des jeunes à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques et assurer leur prise en compte dans l'ensemble des enjeux de société, en mettant en place la clause d'impact jeunesse ;
- Encourager et aider à l'installation de jeunes agriculteurs porteurs de méthodes de production respectueuses de l'environnement et de qualité alimentaire ;

- Favoriser l'accueil et le maintien des jeunes dans les villes moyennes, les territoires ruraux et péri-urbains, notamment en réalisant des investissements dans des équipements à vocation collective et partagée, à vocation sociale, culturelle, socio-

culturelle, et proposant des services de base à destination des jeunes : une attention particulière doit être portée à cet égard au logement des jeunes, attention qui pourrait se traduire par l'élaboration d'un Schéma régional de l'habitat des jeunes.

2.2 REPENSER LE SYSTEME DE SANTE, SON FONCTIONNEMENT, SON FINANCEMENT ET SA GOUVERNANCE

Penser la résilience, c'est d'abord identifier les conditions qui permettent à notre système économique de fonctionner et à nos sociétés d'avancer. La santé est l'une de ces conditions et sans doute est-elle même le socle fondamental sur lequel s'appuie toute société avancée et prospère. La crise démontre, en effet, que tout notre système s'écroule lorsque les craintes relatives à la santé prévalent à toute décision.

La crise sanitaire n'a fait qu'amplifier des difficultés déjà bien identifiées. Le point d'entrée de la réflexion doit être le parcours de soins et prendre en compte l'ensemble de sa dimension contextuelle : les conditions de travail de l'ensemble des professionnels de santé doivent être urgemment améliorées.

2.2.1 Pour une réelle démocratie sanitaire

L'organisation médicale française prévoit une gestion locale de l'offre de soins via les Agences Régionales de Santé (ARS). Celles-ci ne sont pas directement placées sous l'autorité du Préfet de région, même si elles travaillent en coordination avec la Préfecture de région. Elles sont sous la tutelle du Ministre de la Santé. Elles détiennent, comme établissements publics dotés de l'autonomie administrative et financière, un pouvoir de décision prépondérant pour l'aménagement de la santé sur le territoire. Mais elles n'ont aucune contrainte en ce qui concerne le fait d'avoir une cohérence avec les schémas régionaux. Cette situation n'est contrebalancée ni par la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) qui s'apparente trop souvent à une chambre d'enregistrement, ni par le rôle des représentants des usagers, dont la sollicitation n'est que consultative. Cette situation a conduit la région Centre-Val de Loire à disposer de Groupements Hospitaliers de Territoire départementaux, déconnectés des réalités territoriales et de toute notion de bassin de santé.

Il est impérieux de démocratiser la gestion du système public de santé par la mise en place d'une structure administrative déconcentrée, pilotée par le Préfet de Région, le Président du Conseil régional et le Directeur de l'ARS, au sein de laquelle siègeraient représentants des patients, représentants des personnels de santé, élus locaux, organismes de sécurité sociale, administrations déconcentrées et usagers notamment en santé mentale (avec une participation accrue lors de la construction des Plans Territoriaux de Santé Mentale). De plus, **si les Projets Régionaux de Santé (PRS) devaient perdurer, ils devraient être systématiquement mis en cohérence avec les schémas d'aménagement des territoires pour répondre aux attentes réelles des populations.**

La question du financement du système de soins est au cœur de la réflexion sur la gouvernance. Le contexte national de maîtrise budgétaire, alors que la population augmente et vieillit et que donc la demande s'accroît, conduit proportionnellement à une diminution des moyens alloués. Cela se traduit par une

approche budgétaire et comptable au détriment de la question de l'offre de soins.

L'Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) est aujourd'hui insuffisant et conduit ainsi à une réévaluation annuelle de la tarification des actes, non par rationalité économique (avec une réelle mise en cohérence de l'acte et de sa valorisation), mais dans un souci de maîtrise des dépenses. La « rentabilité » d'un acte peut se trouver ainsi altérée alors que l'acte en lui-même demeure fondamental. Or l'ONDAM constitue l'objectif de dépenses à ne pas dépasser en matière de soins de ville et d'hospitalisation dans les établissements privés ou publics, mais aussi dans les centres médico-sociaux. Cette difficulté est amplifiée par la tarification à l'acte (T2A), un mode de financement identique pour le secteur

privé lucratif et pour le secteur public qui ne prend aucunement en compte les paramètres liés au territoire d'implantation des établissements. **La T2A doit évoluer en ce sens et prendre en considération l'écosystème dans lequel s'inscrivent les établissements. Cette difficulté est amplifiée par la tarification à l'acte. Ce mode de financement est identique pour le secteur privé lucratif et pour le secteur public.** Cette situation conduit les établissements privés à se positionner essentiellement sur les actes les plus rentables, laissant le secteur public face à ses obligations d'offrir l'ensemble des soins. Ce dernier voit les actes les plus rentables lui échapper alors qu'ils contribuent à plus de la moitié de son financement. Les difficultés de fonctionnement s'en trouvent renforcées.

2.2.2 Des acteurs au cœur du dispositif

La gouvernance des hôpitaux est de plus en plus perçue comme exclusivement comptable, notamment avec la mise en œuvre de la T2A. Un sentiment de différenciation entre les spécialités et de hiérarchisation entre disciplines s'est instauré, justifié, notamment, par la concomitance d'une structuration en pôle associée à la T2A.

Les personnels souffrent d'un manque d'association et d'implication à la transformation de l'hôpital public, qu'elle soit infra (dans les pôles ou les services) ou inter (dans les GHT). Ils ont la conviction de n'être ni écoutés, ni entendus dans l'élaboration des projets d'établissement ou des GHT : les décisions d'organisation ou d'adaptation semblent exclusivement guidées par des considérations de rationalisation financière. Les fermetures sont perçues comme un échec par le personnel. Elles résultent souvent d'une gestion anticipée des moyens futurs (selon les dires des directions) qui n'est généralement pas lisible pour les personnels. Ceci introduit une distorsion entre la perception des équipes sur le terrain et celle des directions.

Les décideurs ne sont pas clairement identifiables et, de ce fait, les décisions ne sont pas assumées puisqu'étant le fruit de votes au

sein de plusieurs organes consultatifs et/ou décisionnels. En découle une dilution, un transfert des responsabilités et des confusions dans la perception des rôles des uns et des autres. Par exemple, la décision de la fermeture de la maternité du Blanc a-t-elle été prise par le ministère de la santé, la Haute Autorité de Santé (HAS), par l'ARS, le Conseil de surveillance, le directoire... ?

Les directions sont quasiment systématiquement éclatées entre plusieurs sites pour les plus petits établissements. La conséquence est un éloignement des personnels avec leurs organes de direction, physiquement présents seulement un à deux jours par semaine sur site.

Les cadres de santé sont au cœur du fonctionnement du service et en charge de l'élaboration des plannings. Leur place est devenue déterminante dans l'organisation des services de soins, mais leur position fonctionnelle reste ambiguë, confrontée à une dualité à la frontière entre rentabilité exigée et soins.

Le rôle dévolu aux médecins peut être interrogé : place des médecins au sein des Commissions Médicales d'Établissement (CME) minorée, « technocratisation » croissante de

leur travail qui contribue à empiéter sur leur temps médical, « turn-over » des médecins dans les services. Cette situation conduit à une implication moindre des médecins dans le fonctionnement de l'hôpital. Au-delà des solutions budgétaires rarement disponibles dans les établissements de la région, redonner du temps aux professionnels impliquera de réinventer les relations entre professionnels et donc d'imaginer, dans une nouvelle méthodologie participative, une approche nouvelle du travail en équipe au sein du service avec un objectif clair : simplifier les conditions d'exercice, optimiser l'utilisation des compétences et diminuer les contraintes administratives pour augmenter le temps médical.

La gouvernance interne de l'établissement doit être en phase avec le projet et faire elle-même l'objet d'un renforcement de la présence des médecins, des soignants, des élus du personnel et des patients dans la prise de décision : au-delà du Conseil de Surveillance, où l'information est très descendante, un nouveau lieu de dialogue constructif, axé sur le suivi du projet médical, peut être créé. Le modèle actuel est devenu exclusivement vertical, les directoires d'établissements étant désignés par l'ARS.

La démographie médicale reste étroitement liée à l'offre de formation. Compte tenu de la situation en région Centre Val de Loire, il est

impérieux de porter le nombre de médecins formés à 350 voire 400 par an. La réforme des études de santé offre des possibilités en permettant notamment d'associer les deux universités au processus, l'université d'Orléans proposant dorénavant des "mineures santé". Mais à ce jour, seule l'université de Tours propose des "majeures santé" et estime ses capacités d'accueil limitées à 300 étudiants. Si la suppression du numérus clausus est une opportunité pour la région, elle ne portera ses fruits qu'avec une augmentation de ces capacités d'accueil. L'étroite collaboration entre le CHRU et le CHRO laisse à penser que des possibilités existent tant au niveau d'une faculté régionale de médecine que d'un CHRU bi-site, basés à Tours et Orléans. Cette perspective pourrait même permettre d'envisager des cursus en première année dans les sites décentralisés, une dynamique de nature à infléchir un profil socioéconomique très stéréotypé des étudiants en médecine.

Enfin, les études de santé doivent être construites dans la transversalité, pour sortir d'une approche en silo et articuler la complémentarité et l'évolution des métiers. En ce sens, la réforme des études de santé et l'universitarisation des cursus doit conduire à une réflexion globale et prendre en compte l'évolution des compétences. Pour ce faire la région dispose du collégium santé.

2.2.3 *Le parcours de soins, une entrée territoriale*

La structuration du parcours de soins doit partir du patient et du territoire, en associant toute la chaîne des professionnels susceptibles d'y intervenir.

Les GHT ne concernent que les hôpitaux publics, et la réflexion sur l'organisation doit être globale, associant services hospitaliers publics et privés lucratifs, médecine de ville, médicosocial.... Mais la nouvelle génération de GHT devra s'appuyer, à tout le moins, sur une implication forte des acteurs de santé, des représentants des patients des élus. C'est tout l'enjeu du développement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) qui pourraient permettre ce type de

structuration ainsi que de mettre en œuvre des gradations territoriales de nature à répondre plus efficacement aux besoins des populations. Il est actuellement indispensable d'en assurer et d'en soutenir le développement. Au sein de ces CPTS, les lieux d'exercice mutualisés ont un rôle important à jouer ; ils répondent à de nouvelles attentes sociétales, que ce soit pour les praticiens ou les usagers. Il est nécessaire d'en élargir l'accès à de nouveaux professionnels de santé tels que les chirurgiens-dentistes et les sages-femmes, mais aussi à une offre médicosociale. Néanmoins, les CPTS ne résoudront pas toutes les difficultés, et la permanence d'une offre hospitalière de proximité est indispensable.

Par ailleurs, l'accès aux soins non programmés est devenu quasiment impossible, ce qui contribue assez largement à saturer les services hospitaliers d'urgences. L'absence généralisée de services de garde est plus qu'inquiétante. La mise en œuvre de services de garde via des structures de type maisons de garde pourraient assurer la prise en charge des soins non programmés de premier recours et/ou une orientation adaptée vers les services compétents.

L'État contingente le nombre de praticiens formés ; il doit donc en assurer une équitable répartition. A ce titre, il doit assurer l'affectation des personnels nécessaires aux structures publiques, mais au-delà il doit intervenir sur la répartition de l'offre de soins libérale. **La question de la libre installation des médecins est plus que jamais au centre de la problématique et il semblerait opportun de mettre en place *a minima* un dispositif de conventionnement différencié, de nature à inciter l'installation dans les zones carencées.**

Plus globalement, c'est une gradation territoriale impliquant l'ensemble des acteurs qu'il convient de créer, développer et animer. Les difficultés liées à une organisation en silo, avec des acteurs aux intérêts et attentes différentes doit nécessairement trouver une voie d'harmonisation, organisée sur la base des complémentarités.

La télémédecine est en mesure d'améliorer certaines situations, sans pour autant se substituer à la rencontre présente avec le praticien. Il demeure cependant incompréhensible que les systèmes informatiques ne soient pas tous compatibles entre eux, alors que l'outil pourrait largement contribuer à la coordination de l'offre de soins.

Plus localement, la Région Centre Val de Loire a lancé une plateforme de mobilisation et d'engagement le 26 novembre 2019 lors d'une séance plénière commune au CESER et au Conseil régional. Ce dispositif a pour objet de mobiliser et de coordonner les acteurs pour une région « 100% santé ». Dans ce cadre, le Conseil régional prévoit le recrutement de 150 médecins salariés répartis sur le territoire régional en fonction du degré de désertification médicale. Cet engagement fait suite à de nombreuses initiatives déjà conduites par la collectivité en termes de structuration de l'offre, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de maisons de santé pluridisciplinaires.

Il est nécessaire de structurer un réseau de santé publique s'appuyant sur les instances territoriales chargé d'organiser la veille sanitaire, la prévention et le dépistage, les mesures de prophylaxie ; la surveillance des stocks stratégiques et la remontée des informations de santé. Une partie de ces tâches relève de l'ARS mais souffre de fragilités fortement dommageables.

2.3 LES PERSPECTIVES ENVIRONNEMENTALES : UNE VERITABLE PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PATRIMOINE

Les liens intrinsèques qui existent entre la crise de la COVID-19 et l'impact de l'action humaine sur l'environnement nous obligent à nous questionner sur nos modes de vie et leurs conséquences. Nos sociétés doivent résolument évoluer vers des pratiques vertueuses, soutenables, résilientes et sobres.

Au niveau régional, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) porte une vision sur tous les aspects de la vie des

concitoyens pour garantir l'aménagement équilibré et durable de la région. La Région Centre-Val de Loire s'est dotée d'objectifs ambitieux : il faut plus que jamais s'attacher à ce que cette ambition devienne réalité. La sidération face au confinement a fait place, chez de nombreux citoyens, à une prise de conscience, comme jamais auparavant, de l'absolue nécessité de vivre plus sobrement (déplacement, consommation...). Que ce soit en matière de santé, de sécurité alimentaire ou de gestion des déchets, il est utile ici de revenir sur

certaines objectifs du SRADDET pour en rappeler les enjeux et les questionner sous le prisme de la crise.

2.3.1 Renforcer la préservation de la biodiversité

Le chapitre 4 du SRADDET est entièrement dédié à la biodiversité dans lequel la Région se fixe l'objectif d'administrer un territoire à biodiversité positive d'ici 2040. Elle décline cette ambition via un premier plan d'action dans le rapport Biodiversité voté en juin 2020. Si les efforts de la Région sont notables, la préservation de la nature et de ses ressources reste un enjeu relégué dans les faits à un plan secondaire par une grande majorité d'acteurs.

Entraver la perte de biodiversité de manière intégrée et pérenne constitue un bouleversement global des cultures et une transformation économique et sociétale. Dans ce cadre, une mobilisation immédiate et concertée de l'ensemble des collectivités est nécessaire. D'autres actions concrètes peuvent venir renforcer les dispositifs en place ou à venir : systématiser les IBC (Inventaires Communaux de la Biodiversité), placer au minimum 2 % du territoire sous protection forte (via la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) ou encore s'appuyer sur les trames vertes et bleues pour interconnecter les réseaux de trames et les corridors d'échange. A ce titre, la Région Centre-Val de Loire pourrait être pilote pour la mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées, actuellement à l'étude. La Région doit tout mettre en œuvre pour faire respecter la loi concernant les engrillagements illégaux de la Sologne et les engagements pris dans la PAC de non arrachage des haies.

D'autre part, il est impératif de faire appel aux acteurs locaux, tels que les agriculteurs et les sylviculteurs afin de dépasser clichés et clivages dans le but de réfléchir à des solutions adéquates pour tous. Pendant le confinement, certaines situations ou décisions ont été source d'interrogations et de débats : arrêt de la rédaction de chartes entre riverains et agriculteurs (notamment à propos des

épandages), autorisation de traiter les cultures sur des distances minimales légales dans un contexte de population confinée. Intégrer la concertation citoyenne avec le monde agricole de manière systématique dans les plans d'actions les concernant ou pouvant les impacter est primordial pour que l'agriculture ne soit pas considérée comme fautive présumée mais une alliée pour favoriser d'autres modes de pensées et élaborer des normes vertueuses. La profession agricole a, en effet, un rôle (ou une responsabilité) fondamental(e) à jouer, à la fois dans l'autonomie et l'équilibre alimentaire des territoires mais aussi dans la préservation de la biodiversité, notamment au regard des enjeux de transformation des pratiques, ainsi que d'adaptation et diversification des cultures. Dans ce cadre, l'Agence Régionale pour la Biodiversité doit être une instance forte, fonctionnelle et coconstruite. L'objectif d'intégrer directement les acteurs les plus concernés aux travaux de l'ARB est à confirmer, notamment les représentants de la profession agricole et des entreprises pour y remonter les informations et l'expérience du terrain. La préservation de la biodiversité implique également d'amplifier la mise en place de formations agricoles adaptées à l'abandon des pratiques de culture et d'élevage intensifs. Il faut également faciliter la transition agroécologique par des études dédiées menées en région Centre Val de Loire.

Enfin, la question du foncier doit être prise à bras le corps. L'intégration de la biodiversité à chaque projet d'aménagement, en lien avec l'objectif n°5¹³ du SRADDET qui vise à limiter l'étalement urbain, doit devenir une évidence. Un urbanisme plus durable avec des villes plus denses et agréables à vivre, une attractivité renforcée des villes moyennes et des villages permettront de lutter contre l'artificialisation

¹³ Objectif n°5 : Un nouvel urbanisme plus durable pour endiguer la consommation de nos espaces agricoles, naturels et forestiers.

des sols et l'étalement urbain. La réhabilitation de l'habitat existant restant par ailleurs une des pratiques les plus vertueuses pour atteindre cet objectif, couplé avec la réappropriation des friches urbaines¹⁴. Avec le but de présenter un solde de zéro consommation de foncier en 2040, la Région reconnaît les enjeux de préservation

des sols et les services rendus par la nature. La mise en place d'un observatoire régional du foncier, la constitution d'un schéma des friches urbaines et la mise en place d'un Établissement Public Foncier Régional (EPFR) pourraient contribuer à mieux gérer et mesurer les évolutions foncières et d'urbanisation des sols.

2.3.2 Renforcer la cohésion territoriale de la Région

La région Centre-Val de Loire connaît de fortes disparités territoriales de niveau infrarégional, qui mettent en question sa cohésion, comme le montre le rapport de la Section « prospective » du CESER rédigé concomitamment à ce rapport et en cours d'adoption au moment de l'écriture de ces lignes. Forte de son rôle de chef de file en la matière, la Région est en effet devenue l'échelon le plus pertinent pour mettre en œuvre une stratégie cohérente d'aménagement du territoire, notamment à travers l'élaboration et la mise en application de son SRADDET. Elle seule a, désormais, la capacité à contrebalancer un développement mal maîtrisé de ses deux métropoles, susceptible d'engendrer de trop fortes inégalités et l'amplification des déséquilibres territoriaux déjà existants. Elle seule peut aussi dans le paysage institutionnel français relayer la parole des citoyens dans l'exigence d'un territoire plus équilibré, où chacun, depuis le rural le plus profond jusqu'à l'espace métropolitain, peut avoir accès aux services essentiels.

Si l'on peut prendre acte des orientations que la Région Centre – Val de Loire a pu se donner à travers son SRADDET, il n'en reste pas moins

qu'elle devra à l'avenir continuer à jouer un véritable rôle d'ensemblier territorial, afin d'éviter le renforcement des inégalités infrarégionales et la perte de cohésion, pouvant aller jusqu'à la désintégration du territoire. L'idée d'un « ruissellement » automatique ou mécanique et de métropoles, simples locomotives de territoires eux-mêmes réduits au statut de réservoirs de main d'œuvre ne résiste pas à l'observation des faits. Le défi n'est donc pas mince de parvenir à faire harmoniser les stratégies d'aménagement local, dans une « alliance des territoires », au sein d'une région marquée par une telle diversité économique, sociale environnementale, paysagère et culturelle. C'est là la responsabilité de la Région et le défi principal qu'elle se doit de relever. C'est à l'échelon régional qu'incombe le rôle d'organiser avec l'appui de l'État la solidarité entre métropoles et les zones moins denses de son territoire, en particulier du sud, mais aussi dans ses franges franciliennes qui ne doivent pas se voir promises à un statut de lointaine banlieue parisienne. Il s'agit bien de permettre un dépassement de la concurrence interterritoriale (en particulier entre les deux métropoles).

2.3.3 Saisir l'opportunité de transformer nos mobilités

Les causes d'émissions de GES sont nombreuses. Elles sont toutes liées à l'activité économique et en très grande majorité à nos déplacements ainsi qu'au transport de marchandises par camions. Ce sujet est prégnant depuis une décennie. Après le Grenelle de l'environnement,

les États généraux, les Grands débats, le temps est bien à l'action politique pour favoriser le report modal, promouvoir le fret ferroviaire, le ferroutage, pour la santé des populations.

¹⁴ « Requalification des friches urbaines : quelles perspectives en région Centre-Val de Loire ? », CESER Centre-Val de Loire, Juin 2015.

Tout en renforçant l'armature territoriale de la région, et dans le double contexte de la crise et de l'application de la Loi d'Orientation des Mobilités, la décarbonation des transports revient au centre des préoccupations avec des effets attendus sur la santé et l'environnement.

Toutes les formes d'intermodalités et les mobilités douces doivent être promues et développées. Les actions temporaires menées pendant le confinement, à l'image du développement des « coronapistes » devront être étudiées pour être pérennisées. La recherche doit jouer un rôle central pour démocratiser les nouvelles énergies non polluantes comme l'hydrogène vert. En plus de proposer une solution de déplacements décarbonés, c'est toute une filière économique et industrielle qui peut voir le jour en région Centre-Val de Loire en s'appuyant sur des acteurs déjà engagés.

Dans cet objectif de décarbonation des transports, investir dans le ferroviaire devra rester prioritaire. Le fret ferroviaire doit être développé et les lignes secondaires soutenues voire réhabilitées. Il faudra sauvegarder et optimiser le patrimoine du réseau nécessaire à l'industrie, à l'agriculture, à la logistique et aux services voyageurs en région Centre-Val de Loire. Il conviendra également de garantir un accès de qualité au réseau ferroviaire national et européen pour les convois au départ ou à l'arrivée de la région. Les projets relatifs aux lignes POLT et POCL¹⁵ devront être menés à leur terme, dans le but de contribuer au développement équilibré des territoires, en prenant en compte les contraintes environnementales. Par ailleurs, dans un souci d'alliance des territoires, il serait bénéfique de créer un pôle métropolitain entre Orléans, Blois et Tours, par la requalification et l'optimisation de l'utilisation des voies ferrées structurantes, et par la réalisation de voiries sécurisées permettant des déplacements rapides entre les pôles d'équilibre territoriaux (étoile ferroviaire). Le développement d'étoiles ferroviaires autour des deux principales métropoles, mais aussi

pour relier tous les chefs-lieux de la région est une nécessité attendue depuis longtemps.

La possibilité qu'offre la aux régions de prendre la responsabilité de gestion des infrastructures nécessite que tous les éléments soient pris en considération pour une telle décision.

En effet, le transfert de gestion est lié aux objectifs du rapport Philizot de permettre des économies sur les travaux et la maintenance des infrastructures.

Mais une vision de long terme est nécessaire pour ne pas engager l'argent public de façon inopportune qui obérerait la possibilité de faire rouler des trains fret ou de prolonger une ligne pour incompatibilité des installations ce qui ferait gonfler les besoins de financement pour adapter.

La réflexion doit intégrer les prévisions du niveau des trafics (fréquences, gares desservies...) souhaité à terme, de la nature des trafics (voyageurs et fret), de l'aménagement du territoire avec perspectives de dynamisation des territoires intermédiaires (Loches, Chatillon-sur-Indre, Buzançais par exemple).

L'effet réseau doit être préservé car c'est un outil d'aménagement du territoire pour déployer une politique nationale. Comme le défend le rapport du CESE sur l'impact des réseaux d'infrastructures sur l'économie tant pour le transport, que l'énergie et les télécommunications.

Les nouvelles pratiques de mobilité, qui se sont renforcées à l'issue du confinement, doivent également amener les décideurs publics à engager des plans de développement des mobilités douces, notamment pour les cyclistes (constitution de réseaux cyclo dans les villes en sites propres, continus et structurés ...).

Concernant l'aéronautique, il conviendra d'avoir un débat sur les subventions destinées aux aéroports régionaux de voyageurs. La priorité au ferroviaire sur les lignes intérieures n'est pas compatible avec ce type d'aides qui pourraient être redirigées dans des programmes de reconversion des salariés des entreprises du

¹⁵ POLT : Paris – Orléans – Limoges – Toulouse.

POCL : Paris – Orléans - Clermont-Ferrand – Lyon.

secteur aéronautique en région Centre-Val de Loire (0,9M€).

Un grand chantier sur les mobilités s'ouvre devant nous : la mise en place d'une concertation sociale et sociétale serait légitime et bienvenue. Le dialogue de qualité entre toutes les parties prenantes est un point faible

dans les transports, qu'ils soient urbains, ferroviaires ou routiers. Le Conseil régional se doit d'en rappeler à ses interlocuteurs l'impérieuse nécessité, surtout avec les fortes contraintes de cette période, et de se positionner en facilitateur. La Région Centre-Val de Loire pourrait devenir expérimentatrice de nouvelles mobilités et d'organisation.

2.3.4 Questionner le système énergétique pour le renforcer

La question de la production énergétique est stratégique au sein de nos sociétés modernes et interconnectées et, par définition, complexe. La Région Centre-Val de Loire s'est donné l'objectif de couvrir 100 % de ses besoins en énergies renouvelables (ENR) d'ici 2050, avec un effort appuyé sur les principes d'efficacité et de sobriété.

Le premier secteur où il est urgent de faire des économies d'énergie est celui du bâti. La simplification et la clarification des démarches pour mener à bien les rénovations énergétiques des bâtiments pourront accélérer la mise en place des travaux. Les sources d'énergies renouvelables doivent se développer et se diversifier, avec notamment la biomasse, la géothermie ou la méthanisation. Cette dernière a potentiel à se développer principalement dans le cadre rural des exploitations agricoles. La production de méthane peut même se faire de manière collaborative, comme c'est le cas dans le Berry où une quinzaine d'agriculteurs travaillent ensemble à un projet de fourniture de biométhane.

Les besoins en électricité pendant la crise de la COVID-19 sont intéressants à observer puisque l'on a constaté une baisse globale du besoin (de 15 à 20 %) alors même que la consommation des ménages a augmenté, principalement en raison de la hausse des besoins en appareils de cuisson, du télétravail et du chauffage. Pendant le confinement, la consommation quotidienne s'est apparentée à celle d'un jour férié : elle est

donc bien la conséquence de l'arrêt partiel de l'appareil productif. Les conséquences de cette baisse sont multiples et sont interconnectées : arrêt des réacteurs nucléaires (les centrales de Chinon, Dampierre et Saint-Laurent-des-Eaux sont concernées), baisse du prix du MWh et baisse mécanique de la TICPE, privant la transition énergétique d'1,5 milliard d'euros. La période enregistre également une baisse de prix de la tonne de CO₂ et de ses émissions, ce qui peut avoir un effet délétère et profiter aux énergies les plus polluantes. On constate donc que, alors que le besoin en énergie a baissé (pouvant s'apparenter à ce qu'on attendrait de politiques de sobriété et d'efficacité), et que les énergies décarbonées ont été plus sollicitées, les mécanismes en place ne profitent pas automatiquement à la transition.

Cet effet domino questionne les systèmes énergétiques, à la fois dans leur capacité à soutenir un changement de modèle mais également en termes de sécurité d'approvisionnement. En effet, les principales énergies renouvelables étant souvent indexées aux conditions météorologiques, la crise met en évidence un besoin de flexibilité accru pour faire face aux aléas et aux variations de production. Le Blackout du 9 août dernier en Angleterre, affectant 1,15 million de consommateurs avec des répercussions sur les services de transports (trains, aéroports, coupure des feux de signalisation), hospitaliers et de traitement de l'eau, impose une sécurité d'approvisionnement renforcée.

2.3.5 Trouver des réponses pour infléchir notre production de déchets

Le Chapitre 5 du SRADDET est consacré à la question du déchet et de l'économie circulaire. Si la hiérarchie des modes de traitement des déchets¹⁶ y est rappelée, force est de constater que localement, la prévention des déchets reste un enjeu majeur avec encore trop peu de résultats. Alors que l'économie circulaire offre un nouveau modèle au sein duquel chaque acteur doit trouver sa place, l'application de ses principes reste encore également sous développée. Dans ce cadre, la mise en place d'un observatoire est plus que bienvenue, permettant d'actualiser régulièrement la photographie du territoire, et des bonnes pratiques des territoires et de leurs impacts.

Par ailleurs, la règle 45¹⁷ aborde clairement le cas des pandémies dans la gestion de situation exceptionnelles. Or, force est de constater que si la Région a su réagir, elle a manqué d'anticipation. La crise de la COVID-19 doit évidemment servir de point zéro pour identifier les difficultés rencontrées sur les territoires en

termes de nature de rebus, de quantités produites, de possibilités de stockage et d'élimination et de compétences locales pour gérer ce type de crise.

La question du déchet, peu abordée et invisible pendant la crise, est pourtant un axe d'intérêt à la fois prioritaire et complexe. Elle doit être traitée sans tabou pour questionner nos processus et imaginer d'autres modes opératoires vertueux. Nous devons pouvoir traverser les prochaines crises sans avoir à choisir entre impacts environnementaux des déchets et sécurité sanitaire. Des réflexions seront à mener avec l'ensemble de la profession et du monde de la recherche. Ce dernier, associé avec le monde universitaire et des entreprises doit pouvoir contribuer à trouver des solutions et technologies innovantes en termes de prévention, gestion et de transformation des déchets.

2.3.6 Repenser l'aménagement du territoire pour répondre à un besoin vital de nature

Les mesures de confinement ont renforcé les inégalités de logements en restreignant drastiquement l'accès à la nature. Il a eu des effets sociétaux et psychologiques importants notamment pour les citoyens en milieu urbain dense.

Depuis plusieurs années déjà, les concepts de « ville verte » et/ou « smart city » promeuvent des modèles plus résilients, intelligents et en accord avec la nature et les besoins de la population : agriculture urbaine, îlots de fraîcheur, mobilité douce. La crise sanitaire et les mesures de confinement amènent à entamer des réflexions et analyses sur la façon de concevoir la ville et ses aménagements.

A la croisée des chemins des enjeux environnementaux, l'habitat et l'aménagement

du territoire sont le reflet de nos sociétés et des choix politiques. Dans le cadre de l'administration de ses compétences relatives à l'habitat et l'aménagement du territoire, à la politique de la ville et à la rénovation urbaine, la Région Centre-Val de Loire devra prendre en compte, encore plus qu'auparavant, la notion de « ville durable » et tirer les enseignements de la crise sanitaire.

Par ailleurs, dans le cadre des politiques d'aménagement, il sera nécessaire de veiller à la cohérence de la politique contractuelle : les contrats régionaux de solidarité territoriale, les contrats de réciprocité, le CPER et les contrats intégrateurs communs à l'échelle infrarégionale¹⁸.

¹⁶ Directive européenne n° 2008/98/CE du 19/11/08 qui priorise la prévention des déchets.

¹⁷ Règle N°45 : Anticiper la gestion des déchets en situation exceptionnelle.

¹⁸ L'accord de méthode de juillet 2020, concernant le futur CPER, prévoit en effet, une approche renouvelée de la contractualisation infrarégionale

Le plan de relance, le CPER et les Fonds européens devront être mobilisés pour faire émerger et concrétiser des projets structurants et ambitieux concourant à transformer le territoire régional. Cette crise doit permettre d'accélérer les transitions et d'amorcer une véritable transformation.

2.4 LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES : VERS UN SYSTEME ECONOMIQUE REGIONAL ECOLOGIQUEMENT ET SOCIALEMENT RESPONSABLE

Il est plausible d'imaginer que l'expression d'une demande de démondialisation s'amplifie¹⁹, favorisant des stratégies de relocalisation, et peut-être une nouvelle forme de souveraineté économique de dimension nationale ou européenne. L'aspiration à un monde plus résilient, plus sobre, plus solidaire et durable, apte à résister aux chocs sanitaires comme climatiques, pourrait trouver sa traduction dans des plans de relance fondés sur la transition écologique et sur la lutte contre le changement climatique, avec en particulier un investissement massif dans la rénovation thermique de l'habitat, et le développement des énergies nouvelles²⁰. **On ne parlerait plus alors de plans de relance, mais de plans de transformation.** L'action publique doit être uniforme sur tout le territoire en préservant les

services de l'État de proximité. Cette transformation engage les entreprises et les citoyens à sortir d'une course à la croissance pour la croissance, autrement dit pour le gain immédiat, pour parvenir à une croissance humaine et durable.

Rarement, nous avons été confrontés à un tel degré d'incertitude. Même, lors de la crise de 2008, les voies de sortie de crise permettant la sauvegarde du système socio-économique étaient entendues. Rien de tout cela aujourd'hui, d'autant plus que la question du changement (ou du non-changement) sociétal peut l'emporter sur celle de l'économique pour certains acteurs, entreprises, pouvoirs publics et citoyens.

2.4.1 Une crise à la rentrée 2020

Une crise majeure s'annonce pour la rentrée. Les annonces de PSE²¹ se succèdent et les prévisions sont dramatiques pour la rentrée, dans tous les secteurs, avec des estimations de 600 à 700 000 chômeurs supplémentaires en France²², soit 20 000 de plus pour le Centre-Val de Loire. L'arrivée d'une classe d'âge en sortie d'étude évaluée à 750 000 jeunes (soit 25 000 en Centre-

Val de Loire), accentue cette situation dès septembre, sauf dispositions d'urgences.

Pour y faire face, le Gouvernement et un grand nombre de collectivités ont mis en place des dispositifs afin d'amortir le choc pour les salariés des entreprises, notamment par un recours massif au chômage partiel et la mise en place de Prêts Garantis par l'État. Ceci pour permettre aux entreprises sans ressources suffisantes de

qui passe par des contrats intégrateurs visant notamment à favoriser une convergence des différents dispositifs existants (de l'État, de la Région, des Départements) et à une ingénierie commune.

¹⁹ Source : Sondage Viavoice dans Libération, 1^{er} avril 2020.

²⁰ Source : Article de l'Institut pour l'Économie du Climat – Université Paris Dauphine, Le Monde (10/04/2020)

²¹ Plan de Sauvegarde de l'Emploi

²² Source : <https://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/coronavirus-une-forte-hausse-du-chomage-est-attendue-dans-les-prochaines-semaines-1203038>

pouvoir faire face à leurs charges et payer les salaires. Nombre de ces entreprises ont dû puiser dans leurs fonds propres pendant cette

période pour assurer ensuite la reprise d'activité. Certaines entreprises sont exsangues, essentiellement dans le tissu TPE, PME et ETI.

2.4.2 Une nouvelle politique économique

2.4.2.1 Une nouvelle organisation du travail

La période de confinement a révélé des potentialités de nouvelles valeurs et des pratiques inédites dans les différents secteurs économiques. La pratique intensive du télétravail rendue possible dans nombre de métiers serviciels, d'administration et dans des postes de direction de secteurs à base présentielle (industrie, services à la personne, transports, ...) a permis une continuité de certains secteurs en dégradant *a minima* le service rendu.

Cette pratique impose de nouvelles règles de préservation de la vie personnelle et une garantie sur le maintien du travail collectif. Pour autant, il semble qu'un grand nombre y ait trouvé des satisfactions auxquelles il faudra répondre de façon équilibrée par une organisation du travail collectif notamment. Pour certains, le souhait de prolonger dans cette voie se manifeste dans les entreprises. Cette nouvelle organisation du travail facilitée aura des effets induits, sur la baisse des locaux affectés aux emplois administratifs et donc une baisse des surfaces nécessaires en bureau. Ces effets sont constatés dans de grandes entreprises ayant déjà eu recours à ce type d'activité avant la crise COVID. Il faudra veiller à ce que ces nouvelles modalités de travail permettent le maintien du collectif, y compris par le télétravail.

Les normes actuelles sur le statut de salarié, référence collective des horaires et le transfert des charges sont des sujets sensibles qui pourraient être remis en cause sur la base de critères économiques prioritaires. Le télétravail est une composante individualisée de l'activité professionnelle à traiter dans le contexte du collectif. Les risques de dérives comme l'ubérisation, les horaires à la mission exigeant de la disponibilité permanente, la protection sociale réduite, la facilité de leur délocalisation et dispositions matérielles défailtantes, rappellent aussi des contradictions avec la nécessité de développer les transports collectifs sur le territoire.

Néanmoins, la persistance de « zones blanches » de télécommunications dans les espaces les plus ruraux du territoire régional a freiné les possibilités pour certains travailleurs de pratiquer leur métier à distance. Cela n'est plus acceptable et il apparaît nécessaire de :

- Mener une politique volontariste de déploiement du Très Haut-Débit sur l'ensemble du territoire, autant sur les infrastructures fixes que mobiles ;
- De multiplier les tiers-lieux et de les mettre en réseaux pour favoriser les possibilités de connexion au réseau et les échanges.

En parallèle de l'amélioration du télétravail, la couverture en haut-débit du territoire permettrait enfin de faciliter le virage numérique dans les TPE-PME présentes en région. Cette couverture technique doit être complétée simultanément du prolongement d'actions fortes de sensibilisation et de formation aux outils numériques déjà opérées en région.

Les entreprises qui sauront le mieux s'adapter aux transformations induites par le confinement du travail et par les bouleversements dus au COVID-19 seront sans doute celles qui connaîtront, dans le futur, les meilleures performances. La crise sanitaire a rebattu les cartes : certaines entreprises en sortiront renforcées (comme celles qui vendent des solutions numériques), d'autres non. Mais cela ne dépendra pas que du marché, de facteurs exogènes. Cela dépendra en grande partie de leur capacité à tirer les meilleurs enseignements de cette expérience, de leur capacité d'adaptation et de leur force endogène.

Il convient de ne pas oublier les fonctions non télétravaillables, souvent les moins valorisées et qui ont montré durant cette crise leur caractère indispensable. Les agents de production présents dans les usines, notamment agroalimentaires, les salariés de commerces alimentaires, les agents d'entretien et de services à domicile, ... ont permis à la population

de vivre durant la période de confinement. Il appartient aux entreprises et aux pouvoirs publics de mieux valoriser ces métiers apparus

comme essentiels, au risque de voir émerger des tensions sociales.

2.4.2.2 La relocalisation des productions en Centre-Val de Loire

- La relocalisation, pourquoi ?

La dépendance de la région, et au-delà de la France, concernant les produits manufacturés de première nécessité pour faire face à la pandémie a été un enseignement majeur de la crise avec une volonté de relocalisation de certaines industries, doublée d'un objectif de résilience économique à terme. Une relocalisation est avant tout la résultante de logiques sectorielles de création de valeurs qui imposent ou non aux entrepreneurs de rapatrier des activités auparavant délocalisées.

Cependant, pour certains biens essentiels et stratégiques, il sera sans doute nécessaire de sortir de la logique de marché pour parvenir à une relocalisation.

Ainsi, le besoin de relocalisation provient de quatre facteurs essentiels :

- La volonté de se situer au plus près des marchés dans un mode de consommation disposant de cycles d'innovations de plus en plus courts (2 à 3 semaines pour l'habillement, 2 à 3 mois pour les produits de communication par exemple) ;
- Une très bonne productivité liée à des hauts niveaux de qualification et de process de production y compris robotiques simultanément à une hausse des coûts de production dans les pays émergents ;
- Une hausse inéluctable des coûts de transports et de leur impact sur l'environnement ;
- Le retour à des formes de souveraineté dans les productions essentielles aux besoins humains dans des domaines de la santé, de l'alimentation, de l'industrie du médicament et des vaccins, etc.

- Des leviers nombreux pour un plan de relance et de relocalisation industriels en région

Dans ce contexte de relocalisation engagée et dans le but de favoriser celles-ci sur le territoire régional, plusieurs leviers peuvent être actionnés.

Il apparaît nécessaire d'accélérer le développement des six filières de pointe dans lesquelles la région Centre-Val de Loire se positionne ou doit se positionner en leader : le luxe (avec notamment la cosmétique et le textile-cuir-habillement), le médicament, la logistique, l'aéronautique²³, le bois et l'agroalimentaire. Ces filières sont à consolider ou à structurer pour pérenniser leurs entreprises, augmenter leur visibilité à l'international et entraîner un écosystème entier de sous-traitants.

Pour favoriser les « non-délocalisations », la création d'une aide ou d'un crédit d'impôt spécifique à l'accroissement de la flexibilité et de la productivité des usines si des investissements sont consentis par les entreprises en matière de digital, de nouvelles technologies et/ou de robotique est à mettre en place. En complément, le renforcement des liens PME/monde de la Recherche en faisant notamment connaître les incitations financières pour les entreprises qui accueillent des doctorants ou des chercheurs (crédit impôt recherche) sont à accroître.

La formation et le développement des compétences via notamment les GPECT, sont à favoriser. Les cadres sont particulièrement à attirer afin de favoriser la recherche et le développement.

L'attractivité des bassins de vie, autant en milieu rural que dans les villes moyennes et les deux métropoles, en y maintenant/développant les services publics, les réseaux et les commerces²⁴,

Protéger les commerces de proximité, les artisans et les indépendants durant la crise sanitaire et l'état d'urgence ; 2. Soutenir la trésorerie des commerces de proximité, artisans et indépendants ; 3. Redynamiser dans les territoires le commerce de proximité ; 4. Numériser les

²³ Appel à manifestation d'intérêt « Plan de modernisation Aéro » national du secteur lancé par Bpifrance durant l'été doté d'une première enveloppe de 100 M€

²⁴ Plan en faveur du commerce de proximité, de l'artisanat et des indépendants mis en place par le Ministère de l'Economie et des Finances autour de quatre axes : 1.

est une condition *sine qua non* permettant de diffuser sur l'intégralité du territoire régionale les investissements économiques souhaités. Ceci contribue à créer des emplois non délocalisables, indispensables pour développer une dynamique économique sociale et environnementale et de nature à résoudre les fractures territoriales. Les friches industrielles nombreuses dans la région sont des opportunités foncières à saisir.

Enfin, une communication accrue auprès des citoyens sur l'importance de consommer français et ses impacts sur les territoires constitue un axe de progrès majeur. Cette communication pourrait être réalisée notamment via des « magasins-vitrines » dans chaque département des produits manufacturés en région qui permettraient une identification plus claire pour le citoyen régional et pour les touristes. Par ailleurs, en cas de retournement de marché, la mobilisation de l'épargne populaire via un grand emprunt régional et national pourrait être un moyen d'impliquer les citoyens dans la relance de l'économie.

- La priorité de reconstitution des fonds propres

Un élément central de la reprise sera la capacité des entreprises à reconstituer leurs fonds propres. La sortie de crise et la reprise progressive d'activité va être un moment crucial pour ces entreprises et nécessite un soutien indispensable, particulier et adapté, afin d'assurer leur pérennité pour celles qui étaient financièrement saines préalablement à la crise. Ceci pour ne pas les projeter dans de nouvelles problématiques de cessations de paiements et de dépôts de bilan lorsqu'elles devront faire face à leurs obligations, notamment les remboursements des prêts engagés pendant la crise.

La problématique de reconstituer les fonds propres et de les renforcer devient donc le point central et préalable pour permettre aux

entreprises de pouvoir emprunter auprès des financiers. Il convient donc de permettre à ces entreprises de toutes tailles, y compris celles du secteur associatif employeurs de salariés, de reconstituer leurs fonds propres en transformant les prêts acquis pendant la crise en quasi-fonds propres, ce qui permettra aux entreprises de retrouver une capacité d'investissement dans de nouveaux projets innovants (numériques, robotisation, d'économie d'énergie, accompagnés d'investissements ou d'accompagnements en formations et en évolutions des compétences). L'entreprise pourra opter *in fine*, à moyen terme (4 à 5 ans), pour un remboursement ou une prise de participation du prêteur. L'abondement des Régions à la Garantie d'État de 2 milliards d'euros prévue au Plan de Relance pour les TPE-PME et ETI (sur 10 à 20 milliards d'euros de prêts) les positionne pour être les cheffes de file de cette initiative. En apportant sa garantie au secteur bancaire, la Région doit être exigeante vis-à-vis de ce secteur qui est indispensable au financement du rebond économique et exigeante en direction des entreprises pour que ces fonds aillent au développement de l'emploi pour toutes et tous, à l'investissement productif, à la recherche et au développement.

Pour répondre aux questions légitimes des populations sur l'efficacité des fonds publics, la Région doit être exemplaire et transparente dans le contrôle et l'évaluation des fonds d'État et régionaux ainsi versés, en lien avec les CSE et les représentants des salariés veillant à la bonne marche de l'entreprise.

Ces montages sont nécessaires afin de donner aux entreprises régionales un cadre sécurisé à leurs financements, leur permettant de retrouver au plus vite une situation d'équilibre d'avant crise. Ces initiatives leur permettront d'éviter les pertes d'emplois et de conserver les compétences nécessaires à leur activité.

TPE. Voir <https://www.devup-centrevaldeloire.fr/media/dossier-presse-plan-commerce-artisanat-independants.pdf>

2.4.2.3 Des productions prenant en compte leurs impacts sur l'environnement

Le développement de l'industrie et leur relocalisation dans la région doivent être signe de progrès environnemental. Afin de concilier un développement économique ambitieux avec une nécessaire protection de l'environnement, il est indispensable d'accélérer une reconversion écologique de l'économie régionale compatible avec le respect de l'environnement.

L'investissement et l'innovation dans l'industrie verte doivent être favorisés et priorités grâce à une aide à « l'investissement industriel vert » (financements dédiés et fonds de garantie dans le cadre de l'amélioration des process de production) et au développement de la recherche pour des technologies bas carbone et la transition écologique en mobilisant les clusters et pôles de compétitivité régionaux.

La connaissance et l'évaluation des pratiques de production et de consommation nécessitent d'être améliorées via la mise en route de l'Observatoire des déchets et de l'économie circulaire en cours de structuration par le Conseil régional. Cet observatoire, en plus de sa mission d'évaluation, devra mettre en valeur les bonnes pratiques industrielles et commerciales auprès des acteurs économiques et des habitants. Enfin, en aval, l'évaluation de l'empreinte carbone sur tout produit manufacturé permettra d'informer le consommateur pour le rendre plus acteur de ses achats. La Région pourrait mettre en place un programme d'évaluation volontariste en partenariat avec l'ADEME et les entreprises.

2.4.2.4 Lutter contre les importations de pollution

Au-delà des mesures régionales (souvent à portée nationale), nous devons nous interroger sur notre impact au niveau mondial, avec nos pollutions importées, telle la déforestation importée dénoncée dans le rapport du CESE de mai 2020.

La COVID-19 a une cause, une origine. Nous ne pouvons chercher des remèdes à l'effet, présenter des plans de relance ou de transformation sans lutter contre la cause. Ou alors, préparons de suite la COVID 20, 21, 22...

La perte de biodiversité, les zoonoses, la déforestation, le réchauffement climatique ont

des conséquences chaque jour : fonte des pôles, incendie en Sibérie, Australie, Californie et Oregon, sans oublier les pandémies dont nous avons régulièrement des alertes (pas seulement dans les rapports de nos députés) que nous avons superbement ignorées : pour l'essentiel le SRAS en 2003, H1N1 et H5N1 en 2009, le MERs-CoV, puis plus récemment Ebola.

L'organisation future du commerce mondial devra tenir compte des pollutions importées.

2.4.2.5 Sur d'autres modes d'organisation : le nécessaire pari du collectif et de la collaboration

C'est probablement dans la prise de conscience de cette dépendance réciproque, entre les entreprises et les États notamment, et la nécessité de renforcer la collaboration et la coordination entre les différents acteurs économiques que réside le principal espoir de surmonter cette crise et de construire demain une économie plus robuste et une société plus forte et plus durable.

La construction d'écosystèmes économiques s'appuyant sur la collaboration et la coordination est sans doute une des principales

solutions aux grands défis de la planète – notamment écologiques, de la réduction des émissions de gaz à effets de serre à la préservation des ressources.

La recherche et l'innovation peuvent être ici encouragées pour développer et expérimenter ces modes d'organisation à l'échelle de la région Centre-Val de Loire.

2.4.2.6 Les circuits courts, dépendance alimentaire des territoires

Face aux risques de pandémie et pour éviter les supermarchés, nombre de Français ont fait le choix, dès lors qu'ils en avaient la possibilité à proximité, de se tourner vers des modes de consommation plus locaux et, le plus souvent, en circuit court. Si une explosion des ventes a été constatée, laissant à penser qu'un nouveau mode de consommation plus durable allait s'installer, les premiers éléments post confinement montrent que ceux que l'on pensait être des « consommateurs » reviennent à leurs habitudes antérieures de consommation en grandes et moyennes surfaces. Entre les discours et les actes, le fossé se creuse à nouveau, les consommateurs arguant notamment des coûts élevés, des produits souvent peu transformés et un éparpillement de l'offre.

Si un mouvement de fond et une prise de conscience sont effectivement à l'œuvre, une consommation plus massive de produits régionaux reste à organiser et à confirmer.

La crise sanitaire et la période de confinement a démontré la fragilité de notre système alimentaire et notre dépendance. Si la production nationale a été promue et l'organisation des producteurs rapide, l'approvisionnement est resté fragile et tendu tant sur les produits de consommation alimentaire que sur d'autres produits de consommation courante. Ainsi, l'idée de « **souveraineté alimentaire** » apparue durant cette crise, particulièrement lors la période de confinement doit être développée et enfin mise en œuvre par une **massification de la transformation**.

Conformément aux objectifs affichés dans les Chantiers du SRADDET²⁵, il apparaît opportun d'engager **une véritable relocalisation de l'alimentation pour limiter la dépendance alimentaire et rendre notre région plus autonome**. Si 85 % de la production alimentaire régionale est structurée en filière longue, établir des liens directs producteurs consommateurs, soutenir le développement des circuits de proximité et faire connaître les productions régionales doit être une priorité.

Ces circuits courts peuvent être structurés via le développement des Projets Alimentaires Locaux sur des échelles géographiques adaptées et doivent notamment replacer la commande publique comme levier important de structuration de filières locales. Il convient de soutenir les sites de distribution mutualisés de produits locaux (points de collecte, magasins, drives, plateforme internet régionale²⁶) et favoriser les outils de mutualisation logistique (véhicules frigorifiques, lieux de stockage) de produits locaux. Il est, en outre, nécessaire de mieux lier production et transformation de produits alimentaires en région pour rendre le système plus vertueux.

La structuration d'une industrie agroalimentaire en région permettrait une meilleure transformation des matières premières issues du territoire. **Cette structuration des IAA doit être accompagnée d'une déspecialisation des cultures agricoles pour redonner de l'autonomie aux exploitations et élargir le panel des productions alimentaires de la région. La relance d'une marque régionale forte** assurerait l'identification des produits régionaux pour mieux informer le consommateur sur la qualité et la provenance de leurs achats.

Certains appellent à un véritable **plan Marshall de l'alimentation pour développer notre souveraineté alimentaire**, la COVID ayant révélé une situation préexistence de dépendance alimentaire forte. Il y a une responsabilité collective des consommateurs pour créer une demande de nature à favoriser le développement d'une agriculture régionale diversifiée. Ceci devra s'accompagner d'une **reterritorialisation d'un système agroalimentaire industrialisé**.

Des actions fortes en matière de santé publique doivent également être menées en matière d'équilibre alimentaire. Ces changements de pratiques des consommateurs doivent s'accompagner d'une diversification des productions qui se traduira, à terme, au niveau des paysages.

²⁵ CESER CVL, 2018, Contribution du CESER Centre-Val de Loire au SRADDET – 27 chantiers pour doper

l'attractivité régionale et répondre aux besoins des populations

²⁶ www.produits-frais-locaux-centre-valde Loire.fr

2.4.2.7 L'ESS accélératrice d'innovation sociale

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire en tant que pan à part entière de l'économie sont également concernées par les développements précédents.

Bien souvent, les structures de l'insertion sont relativement précaires en matière d'immobilier, de mobilier et de matériels. Afin de pérenniser les structures de l'ESS et de les rendre attractives pour leurs salariés et leurs adhérents, il apparaît nécessaire d'améliorer les conditions et les moyens de leurs actions.

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire, très actives durant la crise, en ressortent grandies. Néanmoins, il apparaît nécessaire d'entamer de réelles réflexions sur la façon dont les entreprises et associations du secteur travaillent en interne et vers l'extérieur. Il manque cruellement d'espaces et de temps pour réfléchir aux modèles d'organisation, aux pratiques et à la façon de faire participer et d'associer davantage les usagers à la vie de ces institutions. Les ESS sont des acteurs majeurs pour impliquer tous les citoyens dans des projets de développement durable sur les territoires, en les concertant et en testant leurs propositions en matière de cohésion sociale.

Afin d'encourager l'envie d'entreprendre autrement, il est indispensable de lever les freins culturels et financiers à la transmission d'entreprise dans le cadre de SCOP et SCIC. Ces deux cadres permettent un trait d'union entre les entreprises classiques et celles de l'ESS. Aussi, le projet envisagé entre la CRESS et France Active de constitution d'une plateforme participative permettrait de mobiliser l'épargne citoyenne pour soutenir l'ESS en région.

Pour favoriser à la fois l'employabilité de profils aujourd'hui exclus de l'emploi et à la fois limiter les difficultés de recrutement dans un grand nombre de bassin d'emplois de la région, le soutien aux groupements d'employeurs pour mutualiser les compétences « support » (ressources humaines, informatique, finances) et l'appui aux coopératives d'emploi et d'activité est essentiel.

Afin de répondre aux enjeux des acteurs du secteur, il apparaît nécessaire de renforcer le projet en cours de Maison de l'ESS permettant pas ailleurs de professionnaliser les acteurs et structurer les organisations afin qu'ils puissent jouer leur rôle d'innovation sociale.

2.5 UNE GOUVERNANCE AU SERVICE DE LA COHESION TERRITORIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE

2.5.1 Des institutions mieux préparées à faire face à des crises

La crise sanitaire a mis l'État dans une situation de « surprise stratégique » révélant un manque d'anticipation et d'investissement sur le futur. Stratégiquement, le peu probable doit être pris en compte et non ignoré parce qu'il fragilise nos sociétés. La puissance publique a le devoir de se préparer à la diversité des risques. C'est de la responsabilité de nos gouvernants.

Au niveau local, la gestion des catastrophes liées aux risques naturels et technologiques est assurée par le Préfet garant de la cohérence de la sécurité civile. Il définit la doctrine et coordonne les moyens pour la gestion des crises de toute nature. Parmi les outils les plus connus, on peut citer le Plan de Prévention du Risque Inondation.

Bien qu'elles n'en aient pas la charge en premier ressort, les collectivités territoriales doivent aussi être en mesure de gérer les risques en tenant compte de la complexité du territoire et de l'ensemble des acteurs concernés (économiques, sociaux et politiques). Mais les collectivités sont-elles, aujourd'hui, suffisamment alertes pour anticiper, s'adapter et se projeter dans l'avenir ? En d'autres termes, comment les collectivités peuvent-elles s'approprier l'ensemble des informations dont elles ont besoin et gérer finement les relations avec l'ensemble des acteurs territoriaux ?

Parce que son champ d'intervention est très large, la Région est particulièrement bien placée pour coordonner les réponses à apporter en cas

d'événement majeur dans une approche globale et systémique. Elle pourrait avoir un rôle important dans la prévention et la veille stratégique en se dotant d'un outil de prospective et d'aide à la résilience des territoires. Elle pourrait mettre en place une cellule d'analyse des différents champs du risque, animée par une équipe pluridisciplinaire (économistes, géographes, climatologues, prospectivistes, etc.) dont la vocation serait, en premier lieu, de faire de la prospective des risques. La décision pourrait être éclairée par un comité scientifique régional ad hoc. Collecte de données, animation de réflexions collectives, élaboration de scénarios, telles seraient les missions de cette cellule. Les territoires infrarégionaux parties prenantes de l'exercice pourraient tester les scénarios en y associant les habitants.

Plusieurs enquêtes réalisées sur la résilience des territoires montrent l'importance des échanges

d'informations et du partage de la connaissance entre les entités publiques comme privées. La capacité de résilience dépend largement du degré de confiance qui s'établit entre les acteurs. Les réponses trouvées collectivement sont souvent opératoires. Dans cet état d'esprit, la future loi 3D pourrait faire évoluer l'actuelle CTAP (Conférence Territoriale de l'Action Publique) vers une instance régionale, associant les collectivités infrarégionales, en charge du partage et de la communication de l'information en matière de crise. Un comité de pilotage émanant de cette instance pourrait assumer des missions de coordination débouchant sur une meilleure connaissance des problématiques territoriales, sur la mise en place de dispositifs pour la détection des opportunités et des menaces territoriales et sur l'intégration d'actions facilitant les liens entre les acteurs privés et publics. Confirmer cette mission pour la CTAP permettrait de réaffirmer la pertinence de cette instance.

2.5.2 *Un nouvel acte pour achever la décentralisation*

Les collectivités locales qui portent des compétences opérationnelles et qui sont plus en lien avec les réalités territoriales, ont été en capacité de développer des actions efficaces dans des temps très courts. Si la réponse de l'État a été forte, un nouvel acte de décentralisation est nécessaire et urgent pour modifier en profondeur le fonctionnement de la décision et de l'action, notamment afin de mettre fin à la dispersion des compétences au sein des différents niveaux de collectivités mais aussi avec l'État, sans remettre en cause un État stratège, planificateur, garant de l'égalité entre les territoires.

L'action publique ne peut être uniforme sur l'ensemble du territoire national, là où l'on constate des différences de fonctionnement, des réalités diverses. Il s'agit d'adapter la réponse publique aux réalités de terrain, tout en veillant à maintenir un égal accès de tous les Français aux services publics et un équilibre entre les territoires, afin de ne pas créer des situations de distorsion et d'inégalité.

L'adaptation aux réalités locales est la garantie d'une meilleure efficacité des politiques

publiques, d'une meilleure gestion des fonds publics. Elle permettra de développer des moyens, de trouver une égalité réelle plutôt qu'abstraite ou théorique, d'apporter une réponse adaptée aux différentes situations dans le respect du principe constitutionnel d'Égalité et d'une organisation décentralisée d'une République unitaire.

Si l'État doit demeurer le garant des grands équilibres territoriaux, il doit déconcentrer ses décisions par une administration de terrain réactive et en capacité d'apporter des réponses adaptées.

Par ailleurs, la rénovation de l'action ne pourra se faire sans alléger les démarches administratives, adapter les normes, réduire les délais de procédure qui entravent les initiatives et brident les énergies.

La relance post COVID est l'occasion d'emprunter des chemins différents, plus inventifs. Cette période est propice à la redistribution des pouvoirs. Plusieurs principes doivent être défendus pour aboutir à une action publique plus libre et plus responsable :

- Développer l'expérimentation sur le plan régional, principe qui semble conforme aux éléments retenus dans l'accord de méthode conclu entre l'État et les Régions le 30 juillet 2020 : celui-ci appelle, en effet, à une action différenciée pour chaque territoire, pour répondre aux enjeux que la crise a fait poindre ;
- Donner corps à cette nouvelle gouvernance territoriale en réinventant une contractualisation qui soit plus large, plus ambitieuse et plus exigeante entre l'État et les territoires : les contractualisations régionales devront être revues à l'aune du plan de relance annoncé par le Gouvernement, en cohérence et articulation avec les ambitions du nouveau CPER, des Fonds européens et des contrats de convergence et de transformation ;
- Accompagner la contractualisation de contrats financiers ou de pactes territoriaux ambitieux et pérennes permettant une lisibilité à moyen terme, stabiliser les dotations globales des collectivités qui constituent la contrepartie de transferts de compétences réalisées au fil des réformes pour qu'elles ne soient plus des variables d'ajustement du budget national mais des ressources stables et lisibles. Le contexte est aujourd'hui propice à reposer les questions de fiscalité et, une grande réforme fiscale doit être envisagée dans une optique de

justice fiscale et de juste contribution à l'effort national. La répartition entre impôts de production, impôts sur la consommation et impôts sur les revenus doit être débattue. Elle doit aussi avoir pour objectif d'assurer des recettes pérennes et stables aux différents niveaux de collectivités ;

- Repenser les compétences des Régions et des Départements en donnant aux Régions des compétences plus abouties à la hauteur des engagements financiers qu'elles mobilisent,
- Renforcer la capacité d'action des collectivités en matière de transition écologique et énergétique en leur donnant les moyens de leurs compétences,
- Ne plus éloigner les décisions du niveau local au risque de développer des politiques inadaptées et d'incompréhensions des habitants qui appellent, par ailleurs, des réponses plus locales, adaptées à leurs besoins.

L'accord de méthode du 30 juillet 2020 conclu entre l'État et les Régions insiste sur une approche territorialisée et différenciée de la relance au travers l'outil de reconstruction qu'est le CPER. Le périmètre d'action de ces CPER sera élargi, grâce à une rallonge financière de 600 M€. Les Régions devront accroître leur contribution de 30 % (15 Md€). L'effet opérationnel des CPER est prévu pour le début d'année 2021. Aussi, des priorités stratégiques sont donc à inscrire dès l'automne dans les CPER pour construire le monde d'après.

2.5.3 Une nécessaire redéfinition de la participation citoyenne

Au cours de la crise, de nombreuses voix – chercheurs, associations, personnalités et acteurs de la société – ont appelé à des processus participatifs qui associent les citoyennes et citoyens pour penser cette crise et ses solutions. Ces demandes font écho à de nombreuses revendications qui émaillent le débat public depuis des années, y compris lors de la crise des Gilets Jaunes.

Plusieurs outils peuvent être mobilisés pour réactiver cette démocratie participative : budgets participatifs, comités de quartiers, conférences et jurys citoyens, référendum d'initiative populaire, saisines citoyennes, civic tech...

Déjà les citoyens se sont emparés de certains de ces outils au cours de la crise, notamment par une participation massive à des consultations citoyennes en ligne. Cinq d'entre elles ont été

réunies par France Stratégie au sein du « Forum des plateformes de l'après-COVID » le 9 juillet 2020. Les 6 plateformes conviées à ce forum ont mobilisé à elles seules plus de 200 000 citoyens et reçus plus de 89 000 propositions. 50 % des réponses étaient axées sur le thème de l'écologie, dénotant de l'intérêt grandissant de la population pour ces sujets. L'éventail des propositions est large : projets de territoires durables, agriculture, développement des circuits courts, préservation de l'eau et la biodiversité mais aussi optimisation fiscale, management, éducation et secteur bancaire. Les élections municipales ont marqué l'intérêt des français pour que les impératifs environnementaux et climatiques soient pris en compte.

Dans ce contexte renforcé, la Région, qui a adopté comme premier objectif dans son SRADDET « la citoyenneté et l'égalité, priorité à la démocratie permanente en région Centre-Val de Loire », devra être particulièrement vigilante à favoriser l'expression locale et démocratique pour rencontrer la vision citoyenne et y répondre.

Il faut passer désormais par le stade d'un échange approfondi avec la société, sous peine de susciter des oppositions et des rejets coûteux en termes de temps et d'efficacité des décisions

prises, allant parfois jusqu'à la remise en cause de celles-ci. Les formes de cette "démocratie permanente" restent à préciser car elle ne doit pas non plus déboucher sur une démocratie de la cacophonie qui conduirait inmanquablement à l'inverse d'une vie publique plus ouverte²⁷. C'est bien via les formes organisées de la société qu'il convient de rechercher un équilibre entre les nécessités du choix et de la décision, et la préparation de cette décision.

Les CESER ont su développer des compétences et des savoir-faire permettant de susciter l'expression et de formaliser des consensus. À l'instar de la Convention citoyenne pilotée par le CESE, les CESER pourraient, en région, jouer ce rôle de facilitateur de l'expression citoyenne sous des formes qui restent à déterminer :

- associer des citoyens aux travaux du CESER,
- le placer, comme le CESE dans une posture de facilitateur pour susciter la formulation de contributions et de propositions...

Les possibilités sont nombreuses pour que les CESER deviennent des chambres de la démocratie permanente, ensembles de l'expression d'acteurs alliant paroles individuelles et catégorielles permettant la formalisation d'une parole collective construite.

²⁷ « Vers la démocratie permanente », CESER Centre-Val de Loire, Juin 2017

CONCLUSION

La crise sanitaire que traverse la France depuis le début de l'année 2020, et à un moindre niveau la région Centre Val de Loire, a démontré l'inadaptation de nos organisations, des carences dans la gestion de crise, des manques de moyens pour répondre aux besoins des services de santé, mais aussi des habitants.

Cette situation perturbante et qui se prolonge actuellement a aussi montré des carences dans le fonctionnement des institutions et dans les rôles que chacun devait tenir.

Cette crise sanitaire, sociale et économique, nous impose aujourd'hui de questionner collectivement et de modifier nos institutions et nos modes d'actions pour les rendre plus efficaces, et résilients, afin de faire face aux enjeux auxquels la société est confrontée et répondre ainsi aux attentes des citoyens.

La sauvegarde et la protection de nos espaces naturels et de la biodiversité régionale doit être une priorité. Nos sociétés se sont fragilisées par leur mode de vie et un développement économique peu respectueux de notre environnement naturel. La biodiversité est trop souvent considérée comme d'intérêt secondaire et un frein au développement économique.

Or, c'est bien le déséquilibre homme-nature qui engendre les catastrophes naturelles et la propagation des épidémies ravageuses. Et, l'être humain a la dangereuse propension à oublier ses erreurs et à prendre en compte des leçons du passé.

Dans l'objectif de construire un territoire régional plus résilient, il est nécessaire de dépasser l'état de sidération initialement ressenti. Les décideurs du territoire doivent s'appuyer sur l'expérience récemment vécue, saisir l'opportunité de repenser collectivement un avenir différent, en allant au-delà du plan de relance de l'État et des différentes mesures déjà prises aux niveaux national et régional. C'est un véritable plan de transformation que le CESER appelle ainsi de ses vœux. Le SRADDET constitue à cet égard un des outils stratégiques à mobiliser afin d'assurer une véritable coopération et une égalité territoriale.

Cette perspective ne peut se réaliser qu'à condition de s'appuyer sur les territoires et les initiatives de la population, en coordonnant les

actions tant au niveau de chaque région que de l'État.

La région Centre Val de Loire a des atouts importants, un territoire diversifié, des infrastructures et des institutions certainement à parfaire, des universités et centres de recherche dynamiques et une population aux compétences diversifiées, qui doivent lui permettre de répondre à ces enjeux du 21^{ème} siècle.

Ainsi, le CESER propose de suivre un chemin réaliste mais soutenable dans la transformation en repensant nos mobilités et nos systèmes d'approvisionnement, de définir de nouvelles perspectives sociales, culturelles et sportives, de réorganiser notre système de santé, de changer de paradigme dans la production énergétique, dans le respect de notre environnement naturel et de notre patrimoine, pour offrir aux générations futures un avenir serein.

Mais tout cela ne pourra se réaliser qu'en associant étroitement la population à ces nouveaux enjeux, en remettant l'humain au cœur des préoccupations.

TABLE DES SIGLES

ADEME	: Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFPR	: Action de Formation Préalable au Recrutement
ANFEIA	: Association Nationale de Formation pour l'Élevage et l'Insémination Animale
ARB	: Agence Régionale de la Biodiversité
ARS	: Agence Régionale de Santé
CAF	: Caisse d'Allocations Familiales
CARe	: Contrat d'Apport associatif Rebond
CFA	: Centres de Formation d'Apprentis
CHR	: Centre Hospitalier Régional
CHRO	: Centre Hospitalier Régional d'Orléans
CHRU	: Centre Hospitalier Régional Universitaire
CIDFF	: Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CIFRE	: Convention Industrielle de Formation par la Recherche
CPER	: Contrat de Plan État/Région
CPTS	: Communautés Professionnelles Territoriales de Santé
CME	: Commissions Médicales d'Établissement
CNOUS	: Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires
COS	: Comité d'Orientation Stratégique
CPTS	: Communautés Professionnelles Territoriales de Santé
CREFOP	: Comités régionaux de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles
CRESS	: Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire
CROUS	: Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CRT	: Comité Régional du Tourisme
CRSA	: Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
CTAP	: Conférence Territoriale de l'Action Publique
CVAE	: Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DARES	: Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques
EHPAD	: Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ENR	: Énergies Renouvelables
EPRUS	: Établissement de Préparation et de Réponse aux Urgences sanitaires
ESAT	: Établissement et Service d'Aide par le Travail
ESR	: Enseignement Supérieur et Recherche
ESS	: Économie Sociale et Solidaire
ETI	: Entreprise de Taille Intermédiaire
FESI	: Fonds Européens Structurels et d'Investissement
FMI	: Fonds Monétaire International
FRB	: Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité
GES	: Gaz à Effet de Serre
GHT	: Groupement Hospitalier de Territoire
GPECT	: Gestion Prévisionnelle Territoriale des Emplois et des Compétences
HAS	: Haute Autorité de Santé
IAA	: Industrie Agroalimentaire
IBC	: Inventaire de la Biodiversité Communale
IFOP	: Institut Français de l'Opinion Publique
IFSI	: Institut de Formation en Soins Infirmiers
ISF	: Impôt Sur la Fortune
LASS	: Licence avec option "Accès Santé"
LOM	: Loi d'Orientation des Mobilités
NOTRe	: Nouvelle Organisation Territoriale de la République
ONDAM	: Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie
OPCO	: Opérateurs de Compétences

PACTE : Pactes régionaux d'investissement dans les compétences
PASS : Parcours Accès Santé Spécifique
PGE : Prêt Garanti par l'État
PME : Petite ou Moyenne Entreprise
POCL : Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon
POEI : Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle
POLT : Paris-Orléans-Limoges-Toulouse
PRS : Projets Régionaux de Santé
QCM : Questionnaire à Choix Multiples
QPV : Quartiers Prioritaires de la Ville
2S2C : Sport-Santé-Culture-Civisme
T2A : Tarification à l'Acte
TICPE : Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques
TPE : Très Petite Entreprise
UFR : Unité de Formation et de Recherche
URPS-ML : Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Libéraux
SCAP : Stratégie de Création des Aires Protégées
SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCOP : Société Coopérative et Participative
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

BIBLIOGRAPHIE

Contribution du CESER au SRADDET, « 27 chantiers pour doper l'attractivité régionale et répondre aux besoins des populations », Avril 2018.

« La situation des hôpitaux publics en région Centre-Val de Loire », CESER Centre-Val de Loire, Février 2019.

« Atlas culturel de la Région Centre-Val de Loire 2018 », DRAC Centre-Val de Loire, Ministère de la Culture.

« Bulletin d'information COVID-19 », ARS Centre-Val de Loire, 11 septembre 2020.

« Requalification des friches urbaines : quelles perspectives en région Centre-Val de Loire ? », CESER Centre-Val de Loire, Juin 2015.

Article de l'Institut pour l'Economie du Climat – Université Paris Dauphine, Le Monde (10/04/2020).

« Vers la démocratie permanente », CESER Centre-Val de Loire, Juin 2017.

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Ce travail a été coordonné par les trois rapporteurs généraux du CESER, à savoir :

- Patrice DUCEAU, Rapporteur général à la conjoncture,
- Jean-Louis RENIER, Rapporteur général aux stratégies,
- Alain ROBERT, Rapporteur général du budget.

Il s'est appuyé sur les contributions des membres de l'Assemblée.

Interventions des groupes

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 12 OCTOBRE 2020

Contribution du CESER post COVID-19

Intervention de Madame MINAYO Rose Marie, Mutualité Française

Au nom du groupe des Entreprises, profession libérale et Agriculture, Branches professionnelles et Consulaires

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

La crise COVID est venue accentuer les fractures existantes, sanitaires, sociales, territoriales environnementales et des évolutions déjà amorcées bien décrites dans le rapport présenté qui dresse un état des lieux assez complet et décrit les impacts constatés dans notre région.

Nous déplorons la présentation tardive du rapport au vu de l'évolution de la situation sanitaire actuelle, de la présentation du PLFSS pour 2021 qui élabore des pistes de transformation importantes notamment le financement de la 5e branche.

Je voudrais insister sur trois points :

- Les difficultés à relancer l'activité économique à la suite de son arrêt brutal presque total lors du premier confinement prouve que l'expérience n'est pas à renouveler, quel que soit la situation sanitaire, j'espère que cet argument fait consensus. Les projections situent la chute de notre PIB à -10% avec un accroissement sans précédent de la dette. L'amortissement de la CADES est prolongé jusqu'en 2033 avec un montant prévu à 136 Md €.
- Les défaillances de notre système de santé étaient déjà analysées avant la crise : complexité des parcours de soins, organisation hospitalo-centrée au détriment du 1^{er} recours et du secteur médico-social. Première conséquence même quand il a fallu prioriser pour traiter l'épidémie notre système de soins n'était pas opérationnel dans sa totalité. De plus le cloisonnement entre les acteurs de santé a restreint la prise en charge des patients sur les autres pathologies avec des répercussions graves, des non-recours aux soins importants qui n'ont pas été encore mesurés. Notre système de santé a néanmoins tenu comme décrit dans le rapport grâce à la mobilisation des personnels et aussi des acteurs sur les territoires : professionnels de santé, structures de santé publiques et privées, secteur alimentaire et industriel, solidarité des populations et des politiques. Des solutions ont été trouvées, c'est la preuve que la gouvernance politique doit faire confiance aux acteurs de terrains.
- Enfin Je voudrais revenir sur la prévention, peu développée dans le rapport et pourtant reste identifiée par tous comme une priorité, dans les faits elle reste le parent pauvre des différentes politiques publiques et différents plans de financements. Il faut bien reconnaître que nous n'avons pas la culture de la prévention de santé publique.

Ce manque d'engagement aujourd'hui nous fait défaut. Nous devons nous emparer de ce sujet de la prévention. Il touche bien sûr les professionnels de santé mais aussi l'enseignement pour entreprendre son initiation, aussi les politiques territoriales, régionales pour déployer une politique de prévention dans l'aménagement des villes, la gestion des transports, enfin dans nos entreprises avec la qualité de vie au travail. C'est un sujet éminemment politique et transversal qui fait la différence face aux crises sanitaires et contribue à l'amélioration de l'état de santé de la population.

Nous savons que la région est le bon échelon pour sa mise en œuvre et sa coordination.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 12 OCTOBRE 2020

Contribution du CESER post COVID-19

Intervention de Madame Bernadette MOULIN

Au nom du groupe CFDT

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

La CFDT tient à féliciter les rapporteurs et chargées de mission qui ont élaboré ce rapport particulièrement riche, structuré et porteur de réflexions pour l'avenir de la Région.

La crise du COVID a permis d'identifier les points faibles mais aussi les points forts de notre société, de notre territoire : les inégalités, les fractures sociales et territoriales, la fragilité mais aussi l'efficacité de notre système de protection sociale, de notre politique de santé, l'importance des services publics et l'ambition de les rendre encore plus accessibles et performants.

La CFDT revendique fortement un nouveau mode de développement social, économique et démocratique dans les territoires, et elle veut alerter particulièrement la collectivité sur l'urgence écologique et environnementale.

La crise du COVID a mis en lumière des défaillances de nos politiques régionales, des engagements décisifs sont maintenant mis en œuvre par la Région, cependant il faut aller plus loin, notamment :

- Dans la transformation des mobilités, une véritable ambition vers la décarbonisation,
- Dans l'évolution vers une économie plus proche des consommateurs, et moins consumériste,
- Dans l'aide aux entreprises qui veulent innover, préserver l'emploi et développer les compétences,
- Dans la lutte contre le décrochage scolaire et universitaire,
- Dans l'aide aux plus précaires et aux personnes en difficultés,
- Dans un dialogue renouvelé avec les citoyens des territoires défavorisés.

Pour la CFDT le PACTE DU POUVOIR DE VIVRE, dont les objectifs rassemblent 60 organisations, est un levier inédit d'actions et de projets, qui participe de la transformation du monde d'avant. Ses 15 propositions, que je ne vais pas énumérer ici, ont été réaffirmées au niveau national et territorial.

Nous nous associons aux propositions de contribution du CESER de la Région Centre Val de Loire, car elles répondent à nos préoccupations essentielles. La CFDT votera la contribution.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 12 OCTOBRE 2020

Contribution du CESER post COVID-19

Intervention de Madame : Florie GAETA

Au nom du groupe : Confédération Générale du Travail

Monsieur le Président, chers collègues,

« Résilience », mot magique issu de la novlangue libérale, à mi-chemin entre résignation et efficacité, tendant à nous faire accepter l'inacceptable.

La prophétie résiliente relève du discours politique qui consiste à présenter les catastrophes comme des opportunités permettant des transformations sociales indispensables à la réorganisation capitaliste. C'est cette même notion qui est utilisée en Nouvelle Orléans après la catastrophe Katrina. S'en sont suivies la destruction des services publics, des logements sociaux, l'abolition du droit du travail, l'assouplissement des réglementations sur l'environnement, l'appauvrissement des populations locales, au nom de la reprise économique. Il semble donc que la notion de résilience soit largement instrumentalisée par le pouvoir politique et soit mise au service de la privatisation et de la dérégulation. Ce terme de résilience nous apparaît donc comme une opportunité de détourner le débat, de cacher toutes une série de réformes intervenant en pleine crise covid mais surtout en pleine crise du taux de profit.

Nous tenons à rappeler ici que la crise du taux de profit pré existait bien avant celle du covid.

Comme nous avons pu l'exprimer en commission, ce travail manque pour nous de courage. Il ne remet aucunement en cause les maux inhérents à la crise capitaliste :

- Chômage de masse,
- Privatisation de l'éducation,
- Déficit de la Sécurité Sociale,
- Destruction des services publics,
- Destruction des collectifs de travail et du lien social
- Désertification et destruction des territoires.

Dans notre région, des milliers de salariés dans l'industrie vont se retrouver confrontés au chômage : Técalamit, Daher, Delphi, Hutchinson, XPO, Mécachrome, Thalès, Artec, Rosières, Sipem, Auxitrol.

Aucun secteur n'est épargné.

Pour étayer nos propos, voici l'exemple de Comatelec à St Florent sur Cher appartenant au groupe belge Schreder, fabricants d'appareillage d'éclairage public en Europe. Le groupe a décidé de délocaliser la production en Espagne et en Ukraine. Le groupe Schreder réalise 50 % de son chiffre d'affaires en France et principalement sur la fabrication à St Florent. 88 % de cette production abonde le marché français. Le chiffre d'affaires du groupe est tiré fortement par la commande des collectivités françaises depuis 20 ans.

Le taux de marge de 21,8 % est supérieur à Danone, LVMH, Dassault ou encore l'Oréal, et tout ça avec de l'argent et de la commande exclusivement publics.

Alors, crise sanitaire ou crise du taux de profit ? Les choix politiques du patronat sont eux extrêmement clairs.

Ce rapport ne porte rien d'innovant : aides aux entreprises, renforcement des entreprises de l'ESS qui ne sont que la place laissée à l'entrepreneuriat pour compenser la casse des services publics.

80 amendements ont été rédigés sur ce rapport, plus de la moitié par la CGT. Beaucoup ont été pris en compte, les plus essentiels refusés. Le patronat n'en a rédigé aucun.

Nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Contribution du CESER post COVID-19

Intervention de Monsieur Hubert JOUOT

Au nom du groupe Union Régionale des Associations Familiales Centre – Val de Loire

Monsieur le président du Conseil Régional, Monsieur le président du CESER, chers collègues,

J'interviens au nom de l' « union régionale des associations familiales ».

La pandémie générée par le COVID-19 dont l'activité perdue, aura durablement marqué ce premier quart du XXème siècle en ébranlant nos certitudes et nos modes de vie.

La période de confinement avec le départ des villes d'une frange de leurs habitants, l'accès réduit à bon nombre de services qui font l'agrément de notre vie (restauration, loisirs, voyages...), la réticence à utiliser des transports en commun, l'irruption du télétravail dans les entreprises, la généralisation du téléenseignement, l'accélération de la numérisation de l'information, la montée en puissance de la télémédecine, autant de changements importants intervenus en quelques mois !

Dans ce contexte totalement redessiné, de nouveaux modes de vie se mettent en place, et ils sont vraisemblablement appelés à durer. La contribution que nous portons ouvre des perspectives et ne perd de vue qu'il importe de « mettre l'humain au cœur de nos préoccupations ».

C'est ainsi qu'il nous faut porter dès aujourd'hui notre attention sur des sujets directement liés à notre combat contre la COVID-19 : la fatigue morale et physique du personnel travaillant dans les hôpitaux et le manque de relations sociales et conviviales résultant de l'application des directives de distanciation, sont des sujets à traiter dans l'immédiat.

A moyen terme, la numérisation des échanges d'informations nécessite d'avoir un accès robuste et fiable, au haut débit, en tout point du territoire et dès que possible, tandis que l'électrification de l'ensemble des activités humaines doit nous amener à surdimensionner nos moyens de production d'énergie et ne pas viser un dimensionnement au plus juste : pouvons-nous imaginer une journée sans échanges numériques et sans énergie électrique ?

Nous nous associons à l'avis du rapporteur et nous le voterons.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 12 OCTOBRE 2020

Contribution du CESER post COVID-19

Intervention de Madame GOUINEAU Jessica

Au nom du groupe UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes)

Messieurs les Présidents, Messieurs les rapporteurs, cher.e.s collègues,

La catastrophe sanitaire est un révélateur de nos forces et faiblesses, elle a remis en visibilité tout un pan des liens fragiles et complexes qui sous-tendent nos activités et qui participent à ce qui fait société. La concentration des impacts chez les jeunes et les plus précarisés et ce durablement, nous impose une remise en question de ce qui paraissait à certains un chemin immuable, ponctué de quelques dysfonctionnements dont il suffisait de colmater les brèches. Nous avons vu également se manifester des solidarités, un sens du devoir, du service encore plus vifs, portés notamment par des salariés et agents placés « en première ligne », et qui ont démontré au cœur de la crise sanitaire une utilité sociale ô combien précieuse contrastant avec le manque de reconnaissance professionnelle et salariale qu'ils subissent.

Les espoirs de progrès continus pour tous se heurtent à une réalité plus cruelle, où se cumulent les vulnérabilités, fracturant notre société autour de profondes inégalités sociales. Il faut donc non seulement pérenniser et améliorer nos systèmes d'amortisseurs sociaux mais aussi rétablir les liens de communication, autour de valeurs et de projet de société qui fassent sens collectivement. La crise a ainsi permis à beaucoup de porter un nouveau regard sur notre échelle de hiérarchisation sociale et de rémunération, la permanence de schéma stéréotypés et ses dérives.

Rééquilibrer notre économie afin d'assurer un développement plus soutenable, mieux partagé, plus respectueux des territoires, des femmes et des hommes mais aussi plus collaboratif et résistant (ou résilient).

Notre modèle productif voit sa valorisation enrichie pour faire acte de création de valeur économique et sociale : l'apport fondamental des services publics qui sont porteurs de valeurs, y compris économiques, la capacité de préserver une certaine maîtrise sur l'ensemble d'une chaîne de production pour les biens essentiels, la nécessité de se préoccuper des emplois actuels et futurs sur notre territoire en intégrant une dimension de cohésion sociale, de vitalité harmonieuse des territoires.

Pour l'UNSA, cette possibilité donnée au CESER de contribuer à l'élaboration d'un nouveau pacte social, est un projet porteur d'un renouveau démocratique dont nous avons tant besoin.

Contribution du CESER post COVID-19**Intervention de Madame Maria PEREZ****Au nom du groupe : Force ouvrière**

Monsieur le Président, Monsieur le représentant de l'exécutif, Chers collègues,

La crise sanitaire et la crise sociale et économique aujourd'hui ont montré une nouvelle fois, malgré les atermoiements et défaillances des pouvoirs publics, le rôle majeur de l'intervention publique, des services publics et de la sécurité sociale (activité partielle, fonds de solidarité, dépenses de l'assurance maladie et de la branche famille) ainsi que des syndicats en défense des intérêts des salariés et de la préservation de leur santé au travail.

Notre groupe Force Ouvrière considère que les aides publiques massives, directes et indirectes, doivent être soumises à conditions, contrôlées et sanctionnées. Parmi ces conditions doivent figurer l'interdiction des licenciements et du versement de dividendes, bonus et stocks option ou tout autre moyen de gratification.

C'est la raison pour laquelle, notamment, le dispositif d'APLD doit être impérativement revu pour interdire toute possibilité de recours à un PSE, ou toute autre restructuration supprimant des emplois.

Nous condamnons le retrait de textes récents ou ordonnances de sortie de confinement qui facilitent la mise en liquidation judiciaire d'entreprises et permet à ces mêmes entreprises de se placer en candidats à la reprise de leurs propres entreprises ou filiales, libérées de leurs dettes et restructurées à moindre frais.

Nous soulignons que le financement de ces mesures par la dette publique ne saurait en aucun cas justifier la poursuite et moins encore l'accentuation des mesures d'austérité qu'elles proviennent ou non des conditions imposées par l'Union européenne, la Banque centrale européenne ou le FMI.

Nous sommes favorables à une réforme fiscale d'ensemble pour une plus grande progressivité de l'impôt et pour rediriger les richesses vers l'économie réelle en mettant fin à la déréglementation des marchés financiers via notamment la taxation généralisée des transactions financières.

Il faut constater que la crise sanitaire a démontré l'importance et l'utilité de notre modèle social. Nous estimons nécessaire de conforter les ressources de la protection sociale par l'imposition des hauts patrimoines et des grandes entreprises. C'est pourquoi la priorité doit être de consacrer les bénéfices à l'investissement, immédiat pour la santé et, à venir pour protéger l'activité et l'emploi.

Notre groupe souligne à nouveau, lors de cette crise, l'importance de notre système de protection sociale. Son retour sous gestion paritaire est d'ailleurs majeur tant les gouvernements ont porté atteinte à son efficacité conduisant à l'affaiblissement de l'hôpital, source de désastre constaté dans cette crise.

Enfin nous voulons alerter sur les lourdes conséquences économiques et sociales d'une politique de redressement des comptes publics qui se traduirait par de nouvelles baisses de la dépense publique

(sous-investissement public, austérité budgétaire, gel du point d'indice, des rémunérations et des recrutements...) et/ou par une augmentation de la fiscalité sur les ménages.

Une revalorisation salariale d'ensemble des métiers et missions du public comme du privé à commencer par la deuxième ligne, ces métiers souvent mal considérés qui ont contribué à la poursuite de l'activité du pays et seraient le fil conducteur d'une meilleure reprise de consommation plutôt que l'épargne.

Le recours à la sous-traitance permet un moins disant social dans ces métiers et exige des mesures d'ordre public pour y mettre fin.

Enfin nous considérons que l'accentuation de la crise économique et sociale est due avant tout aux politiques successives que la CGT-FO condamne de longue date. Pour nous les politiques de détricotage méthodique de notre système de soins et de santé, entraînant entre autres des suppressions de services, de personnels soignant dans les hôpitaux et les EHPAD, les manquements en matière d'EPI, via les pénuries de masques et de tests, sont donc bien responsables de la crise sanitaire, économique et sociale.

C'est pourquoi, Notre organisation FORCE OUVRIERE ne partage pas certains points de la contribution et ne l'approuvera pas.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 12 OCTOBRE 2020

Contribution du CESER post COVID-19

Intervention de Madame Marie-Christine CARATY-QUIQUET

Au nom du groupe : CFE-CGC

Monsieur le Président, Monsieur le Président(e), chers collègues,

La CFE-CGC considère que ce rapport a le mérite d'avoir, à un instant T, posé la situation en Centre Val de Loire suite à la crise sanitaire de ce début d'année. L'état des lieux est clair, les impacts clairement exposés, qu'ils soient sociétaux ou économiques.

Quant aux perspectives, les rédacteurs de ce rapport ont eu le mérite de faire une projection sur ce qui pourrait être revu et ou amélioré.

La CFE-CGC considère que ces éléments de perspectives seront sans aucun doute, même si certains ne sont que du bon sens, une aide précieuse pour l'avenir car la crise sanitaire dure et s'installe. La CFE-CGC ne voit pas ces perspectives comme des remèdes « magiques » mais comme une base de réflexion.

La CFE-CGC valide ce rapport



CESER

Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin • 45000 ORLÉANS • Tél. : 02 38 70 30 39 • Email : ceser@centrevaldeloire.fr
ceser.regioncentre.fr